

RÉFÉRENTIELS

Cadre d'interopérabilité des SIS - Couche Contenu

Volet Programme Personnalisé de Soins

(CANCER-PPS_2025.01)

Spécifications fonctionnelles

27/08/2025



Sommaire

1	POSITIONNEMENT DANS LE CADRE D'INTEROPERABILITE	4
2	UN VOLET EN DEUX PARTIES	5
3	LES MODELE METIER	6
3.1	DEFINITIONS	6
3.1.1	<i>Le PPS</i>	6
3.1.2	<i>Le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)</i>	7
3.1.3	<i>Le parcours de soins en cancérologie : étapes clés</i>	8
3.1.4	<i>Organisation des informations au sein du PPS</i>	10
3.1.5	<i>La plateforme de données en cancérologie</i>	10
3.2	ACTEURS	11
3.2.1	<i>Le patient</i>	11
3.2.2	<i>Le médecin traitant</i>	11
3.2.3	<i>Le médecin référent</i>	11
3.2.4	<i>Le médecin coordonnateur de la RCP</i>	11
3.3	CAS D'USAGES	12
3.3.1	<i>Principes généraux</i>	12
3.3.2	<i>L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée</i>	13
3.3.3	<i>L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée</i>	14
3.3.4	<i>L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée</i>	15
3.3.5	<i>Modification du PPS</i>	15
3.4	DONNEES	16
3.4.1	<i>Rubriques indispensables et éléments fondamentaux du PPS</i>	16
3.4.2	<i>Rubrique Informations</i>	17
3.4.3	<i>Rubrique Programme thérapeutique et de suivi</i>	18
3.4.4	<i>Rubrique Soins oncologiques de support, accompagnement social et socioprofessionnel</i>	24
3.4.5	<i>Rubrique Contacts utiles</i>	27
3.4.6	<i>Rubrique Diagnostic du cancer</i>	31
3.4.7	<i>Rubrique Information sur les données personnelles</i>	31
3.4.8	<i>Rubrique Documents ajoutés</i>	31
3.4.9	<i>Copie PDF du PPS</i>	31
3.4.10	<i>Spécificités du PPS</i>	32
4	MODELISATION	34
4.1	METHODE D'ELABORATION DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES	34
4.2	ÉTAPE 1: ORGANISATION DU CONTEXTE METIER	34
4.3	ÉTAPE 2: DEFINITION DES PROCESSUS METIER COLLABORATIFS	36
4.4	ÉTAPE 3: DESCRIPTION DU PROCESSUS ET IDENTIFICATION DES FLUX	38
4.4.1	<i>L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée</i>	38
4.4.2	<i>L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée</i>	39
4.4.3	<i>L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée</i>	40
4.4.4	<i>La mise à jour du PPS</i>	41
4.4.5	<i>Synthèse des flux d'informations</i>	41
4.5	ÉTAPE 4 : IDENTIFICATION DES CONCEPTS VEHICULES DANS LES FLUX D'INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE AVEC LES CLASSES ET ATTRIBUTS DU MOS	43
4.6	ÉTAPE 5 : MODELISATION DES FLUX	45

5	ANNEXES	46
5.1	ACRONYMES.....	46
5.2	CARDINALITES ET TYPES DE DONNEES	46
5.3	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	46
5.4	HISTORIQUE DU DOCUMENT	47

1 Positionnement dans le cadre d'interopérabilité

Les systèmes d'information dans les domaines sanitaire et médico-social doivent être communicants pour favoriser la coopération des professionnels dans le cadre des parcours de santé centrés sur le patient et pour aider la décision médicale.

Le **Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS)** fixe les règles d'une informatique de santé communicante. Il couvre :

- **l'interopérabilité sémantique**, portant sur les contenus métiers, qui permet le traitement des données de santé et leur compréhension par les systèmes d'information en s'appuyant sur un langage commun ;
- **l'interopérabilité technique**, qui porte sur les services garantissant l'échange et le partage des données de santé et sur le transport des flux dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité des données personnelles de santé.

L'interopérabilité sémantique, portant sur les contenus métiers, est assurée par la définition de **modèles de documents médicaux** à implémenter dans les logiciels médicaux. Ces modèles sont décrits dans des **Volets Modèles de documents médicaux** (aussi appelés *Modèles de contenus*) qui appartiennent à la couche Contenu du CI-SIS (encadré orange de la Figure 1 ci-dessous).

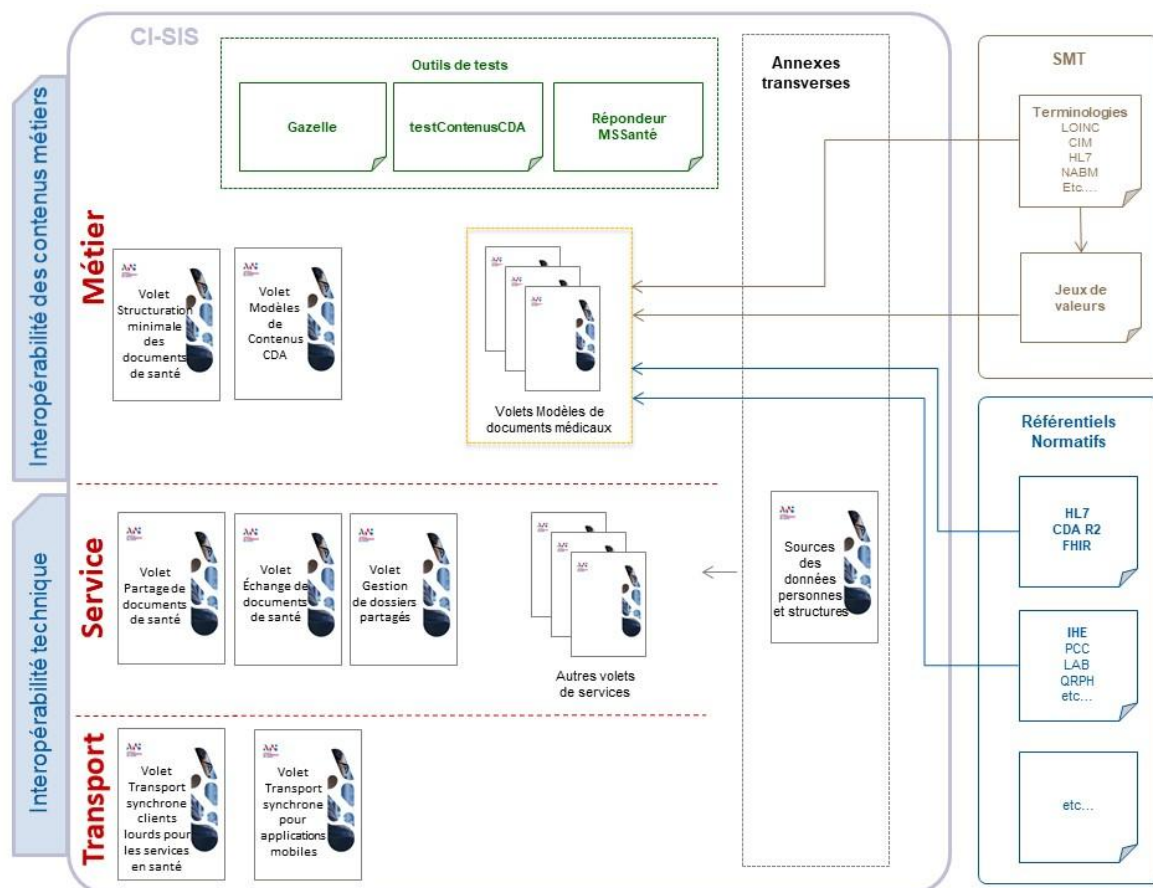


Figure 1 – Les volets Modèles de documents médicaux dans le CI-SIS

2 Un volet en deux parties

Ce volet spécifie le modèle du **Programme Personnalisé de Soins en cancérologie(CANCER-PPS)** au format CDA R2 niveau 3.

Ce volet comporte :

- **des spécifications fonctionnelles (le présent document)** qui se composent :
 - **du modèle métier** fourni par l'INCa ;
 - **de la modélisation des données** élaborée par l'ANS à partir du modèle métier en langage UML ;
- **des spécifications techniques** élaborées par l'ANS à partir des spécifications fonctionnelles. Les spécifications techniques transposent dans une syntaxe normée (CDA) les données modélisées dans les spécifications fonctionnelles.

Ces deux documents sont complémentaires.

3 Les modèle métier

Le modèle métier¹ correspond à l'expression de besoin détaillée exprimée par l'INCa.

Ce modèle métier a été défini par des personnes qualifiées du parcours de soins : "Parcours et prise en charge cancers de l'adulte" et du "Parcours et prise en charge cancers de l'enfant" sous l'égide de l'Institut national du cancer (INCa). Des représentants de différentes parties prenantes ont été associés tels que des professionnels de santé et des usagers, des réseaux régionaux et territoriaux de cancérologie, et des Institutions, dans le respect des règles de déontologie et de transparence de l'expertise de l'INCa

Il permet de décrire les acteurs, les cas d'usages, les données et leur circuit.

3.1 Définitions

3.1.1 Le PPS

S'inscrivant dans une vision globale et intégrée du parcours des personnes atteintes de cancer le **Programme Personnalisé de Soins (PPS)** doit permettre de prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne tout en facilitant la coordination et les échanges d'information entre professionnels par son intégration dans le **Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)**. Le PPS formalise le programme thérapeutique et l'accompagnement du patient impliquant notamment les professionnels hospitaliers et de la ville. Le PPS se veut pragmatique et opérationnel.

La mise en place du PPS dans le DCC vise :

- à permettre à chacun de disposer d'un PPS en prenant en compte l'ensemble de ses besoins ;
- à faire évoluer le PPS vers un outil de déclinaison de la prise en charge et d'interface ville-hôpital (intégré à terme dans le DCC).

Le modèle métier définit les informations contenues dans le PPS.

Il a été élaboré à partir des productions des groupes de travail menés au cours du premier semestre 2015 et d'une large concertation au cours de l'été 2015, auprès des différentes parties prenantes de l'INCa (institutions, professionnels de santé, représentants des usagers, représentants de réseaux régionaux et territoriaux de cancérologie) dans le respect des règles de déontologie et de transparence de l'expertise de l'INCa.

Les travaux conduits en lien avec les réseaux régionaux de cancérologie en 2017-2018 ont abouti à la définition d'une nouvelle version du modèle métier du PPS. Ces évolutions consistent principalement à préciser les principes généraux, à faciliter la rédaction et l'utilisation du PPS au quotidien. Cette version s'adapte ainsi aux évolutions de la pratique clinique. Sur le plan technique l'ensemble de ces évolutions sont prises en compte dans les spécifications présentées ci-après.

Proposé au niveau national dans une optique d'harmonisation des pratiques, il pourra être secondairement adapté et enrichi en fonction des spécificités de prise en charge et des organisations locales. Il représente un socle minimal et commun

¹ <https://www.cancer.fr/professionnels-de-sante/parcours-de-soins-des-patients/outils-d-evaluation-et-de-coordination>

3.1.2 Le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC)

Dès 2007, le Dossier communicant de cancérologie (DCC) devait permettre la transmission des données relatives à la prise en charge des personnes, quel que soit le lieu de traitement, en tant que service de coordination et d'optimisation du parcours de soins des patients

Il s'inscrit dans la mise en place progressive d'un système d'échange des données médicales, entre tous les acteurs de santé et se doit d'être accessible aux acteurs libéraux. Il est alors défini qu'en plus de ces objectifs de prise en charge, ce dossier puisse contribuer aux missions de recherche, de santé publique ou d'épidémiologie. Enfin, sur le plan technique sa mise en œuvre est associée aux nouvelles technologies d'échange d'informations et de communication, au respect d'un cadre national d'interopérabilité en s'intégrant ainsi aux programmes nationaux numériques de Santé.

Le Plan cancer 2009-2013 rappelant la complexité des parcours de soins en cancérologie et la multiplicité des acteurs, confortait le développement et le déploiement du DCC. Le partage et l'échange de données médicales, ainsi que la mise à disposition de services spécifiques aidant en pratique les professionnels constituent toujours des facteurs d'amélioration de la qualité en participant à une meilleure coordination du parcours de soins des malades.

Comme le soulignait le Plan 2014-2019, l'enjeu est notamment d'appréhender les parcours de santé des personnes atteintes de cancer pour identifier les pertes de chance à chaque étape, et mieux comprendre les inégalités face aux cancers dans toutes leurs composantes, tant géographiques que socioéconomiques.

Le DCC constitue ainsi le service support de la coordination des prises en charge de cancérologie qui requièrent l'intervention de nombreux professionnels autour d'un patient. Il a vocation à aider les professionnels de santé à mettre en place une prise en charge coordonnée, de qualité et personnalisée pour chaque patient, en permettant à chaque acteur de disposer de la bonne information médicale au bon moment.

En pratique, la mise en œuvre du DCC se traduit par l'utilisation des services sécurisés permettant le partage dans le DMP et l'échange avec la Messagerie Sécurisée de Santé des documents de santé des patients.

Le DMP, instauré par la loi du 13 août 2004, est un dispositif conçu pour être accessible à tous les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient et ce tout au long de sa vie avec l'accord de celui-ci. Le DMP répond à la question de la sécurité des données, de leur hébergement, de la gestion des habilitations et des droits et fournit le cadre législatif et réglementaire nécessaire au DCC.

3.1.3 Le parcours de soins en cancérologie : étapes clés

Le parcours de soins en cancérologie, qui donne lieu à la **production de documents clés**, est composé des étapes suivantes :

- **Le diagnostic** de la maladie s'appuie sur des documents tels que les comptes rendus d'anatomocytopathologie (CR-ACP), d'imagerie, de biologie, opératoire (CRO).
- **Un temps d'annonce du diagnostic au patient** a lieu à la suite de la confirmation diagnostique.
- **La Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)**
 - **L'inscription du dossier du patient pour discussion en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** par le médecin en charge du patient.
 - **La préparation de la fiche RCP (FRCP) (1)** en amont de la réunion par le médecin en charge du patient : la fiche RCP est un document structuré dont le pré remplissage doit pouvoir être réalisé à partir des informations contenues dans d'autres documents dont le CR-ACP, ce qui permet d'éviter les ressaisies et de garantir ainsi l'intégrité du contenu et la traçabilité des auteurs.
 - **La (ou les) proposition(s) thérapeutique(s) de la RCP** : le dossier du patient est étudié en RCP et la proposition de traitement (et éventuellement une ou des alternatives à cette proposition) établie sur la base des éléments de diagnostic est enregistrée dans la fiche RCP (FRCP) qui est ensuite validée. La fiche RCP est mise à disposition du médecin traitant et des autres médecins assurant la prise en charge du patient (*via* la messagerie sécurisée de santé ou le DMP).
- **Un temps dédié à la présentation de la proposition thérapeutique au patient** : La proposition thérapeutique est présentée au patient pour explications, discussion et acceptation.
- **La production d'un programme personnalisé de soins (PPS)** en lien avec la décision thérapeutique proposée par la RCP. Le PPS peut être initialisé à partir de certaines informations contenues dans la FRCP, ce qui permet d'éviter les ressaisies et de garantir ainsi l'intégrité du contenu et la traçabilité des auteurs. Une fois complété, le PPS est remis au patient en format papier ou en dématérialisé dans son DMP. Il est également mis à disposition du médecin traitant et des autres professionnels impliqués dans le suivi du patient assurant la prise en charge du patient (*via* le DMP ou la messagerie sécurisée de santé). Il doit être actualisé aussi souvent que nécessaire (adaptation de traitement, de calendrier...) pour disposer d'une vision globale du parcours de soins.
- **La phase de traitement** : Les documents produits lors de cette phase (réactualisation du PPS, comptes rendus de chimiothérapie et radiothérapie, compte rendu opératoire, etc.) sont partagés et échangés par les différents acteurs de soins (*via* le DMP ou la messagerie sécurisée de santé).
- **La production d'un programme personnalisé de l'après cancer (PPAC)**, en lien avec les besoins de surveillance médicale et de suivi à l'issue de la phase active de traitement. Le PPAC est donné au patient puis mis à disposition du médecin traitant et des autres professionnels impliqués dans le suivi du patient. La coordination de la prise en charge globale de l'après-traitement est assurée par le médecin traitant (généraliste ou autre spécialiste) en collaboration avec l'équipe hospitalière référente, le cas échéant. En cas de besoin et en fonction de l'état de santé du patient, le PPAC est réactualisé.

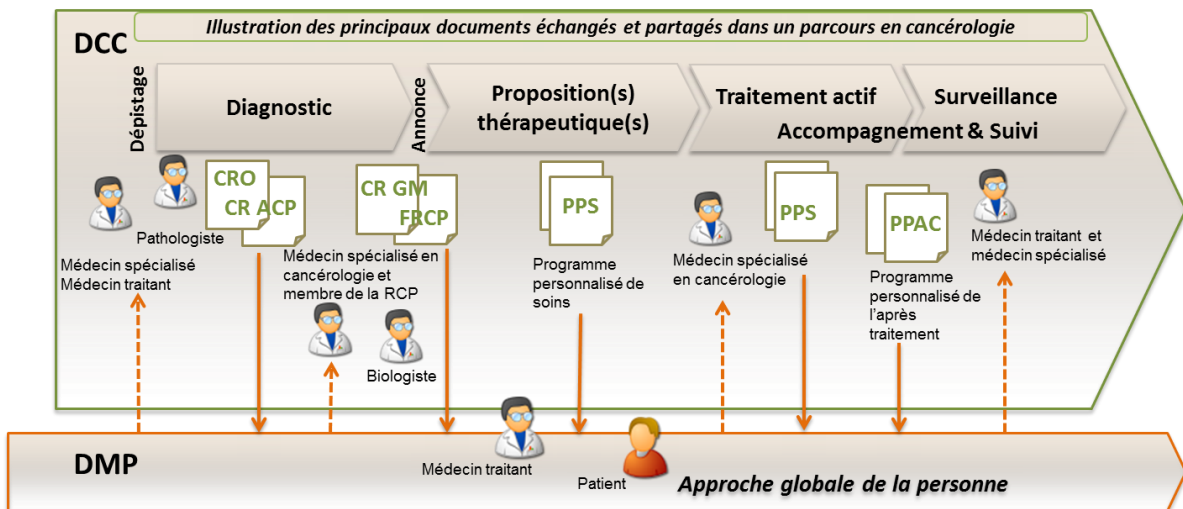


Figure 2 – Illustration du parcours de soins en cancérologie

3.1.4 Organisation des informations au sein du PPS

Les grandes rubriques suivantes composent le PPS :

- 1. une rubrique « Informations »**
Elle se compose d'informations administratives relatives au patient (identification, etc...) et d'informations générales sur le document.
- 2. une rubrique « Programme thérapeutique et de suivi »**
Elle se compose d'informations sur les traitements du cancer prévus pour le patient, leurs modalités d'administration et leurs effets indésirables éventuels. Elle comporte aussi les traitements réalisés (ceux à programmer et ceux en-cours), en indiquant pour ces derniers le lieu de prise en charge et les professionnels impliqués, qu'ils soient en ville ou à l'hôpital. La démarche est similaire pour la présentation du suivi ou de la surveillance lorsqu'elle peut être anticipée.
En pratique, les données renseignées seront utiles à la réalisation de calendrier(s) de prise en charge et de suivi permettant au patient et à ses proches d'avoir une vision globale du traitement.
- 3. une rubrique « Soins de support, accompagnement social et socioprofessionnel »**
Elle précise les différentes mesures d'accompagnement du patient, notamment en soins de support et leur organisation (rendez-vous programmés ou démarches envisagées) en identifiant les professionnels et/ou les structures et organismes concernés.
En pratique, les données renseignées seront utiles à la réalisation de calendrier(s) de prise en charge permettant au patient et à ses proches d'avoir une vision globale du traitement.
- 4. une rubrique « Contacts utiles »**
Elle se compose des informations actualisées (nom, adresse, coordonnées, ...) de l'ensemble des contacts impliqués dans le parcours de soins du patient. Ces contacts sont regroupés dans des rubriques thématiques telles que : Etablissement de santé de référence, Structures de coordination et d'interface ville-hôpital, Structures et professionnels de proximité, Structures de coordination ou d'interface ville-hôpital, Organisme(s) sociaux et de maintien dans l'emploi,
- 5. une rubrique « Diagnostic du cancer »**
Elle permet de remettre les informations le diagnostic du cancer, le mode de découverte du cancer et la phase et la progression du cancer, reprises de la Fiche RCP.
- 6. une rubrique « Information sur les données personnelles »**
Elle permet d'insérer sous forme textuelle des informations pour le patient sur les données personnelles.
- 7. une rubrique « Documents ajoutés »**
Elle permet d'insérer des documents au format PDF dans le PPS (par ex. un document sur les effets secondaires).
- 8. une rubrique « Copie PDF du PPS »**
Elle permet d'insérer un copie PDF du PPS remis au patient.

3.1.5 La plateforme de données en cancérologie

L'informatisation des différents documents produits lors du parcours de soins en cancérologie permet le recueil rapide et homogène des informations (médicales, d'activité, etc...).

L'amélioration de la qualité des soins en cancérologie passe, d'un point de vue populationnel, par la surveillance, l'observation des cancers et l'évaluation. Ainsi, la mesure 15.3 du 3e plan Cancer prévoit de développer un collecteur national de données capable notamment de gérer les données relatives à la prise en charge des patients qui sont contenues dans les documents du DCC.

L'objectif est ainsi d'assurer le pilotage national, mais aussi régional, des politiques de santé, notamment en mettant à disposition des tableaux de bord de pilotage pour la promotion d'actions d'évaluation des pratiques cliniques et de recherche. Le respect du format de structuration CDA R2 le plus fin des documents du DCC est une condition nécessaire à l'alimentation de la plateforme de données en cancérologie² par les documents validés du parcours.

² La plateforme de données en cancérologie de l'Institut national du cancer <https://lesdonnees.e-cancer.fr>

3.2 Acteurs

3.2.1 Le patient

Toute personne prise en charge pour le traitement d'un cancer doit bénéficier des dispositions préconisées par l'INCa.

Le patient doit pouvoir avoir accès aux documents qui le concernent, sous certaines conditions. En particulier, les documents peuvent être mis en partage dans le DMP du patient en mode « non visible du patient » qui permet au médecin référent d'en prendre connaissance puis de le rendre accessible au patient après la consultation d'annonce.

3.2.2 Le médecin traitant

Il assure le suivi du patient en ville. Les documents de santé du patient tels que la fiche de RCP ou le PPS sont mis à sa disposition (*via* le DMP ou la messagerie sécurisée de santé).

3.2.3 Le médecin référent

Il assure le suivi du traitement du patient (chirurgien, oncologue, spécialiste d'organe, radiothérapeute...) en lien avec le médecin traitant. Il fait la demande d'inscription en RCP du patient, prépare la fiche RCP (il est alors le médecin demandeur) et la transmet au médecin coordonnateur de la RCP (et/ou au secrétariat de la RCP, secrétariat 3C, ... selon les règles de fonctionnement de la RCP). Il co-construit le PPS avec le patient. Avec l'accord de ce dernier, il le met également à disposition du médecin traitant et des autres professionnels intervenant auprès du patient, *via* le DMP, *via* le DCC ou *via* la messagerie sécurisée de santé.

3.2.4 Le médecin coordonnateur de la RCP

Le coordonnateur de la RCP reçoit la demande d'inscription et inscrit le patient à la RCP. Il peut renvoyer une confirmation par MSSanté au demandeur. A l'issue de la RCP, il complète la fiche RCP, la valide et la met à disposition (*via* le DMP ou la messagerie sécurisée de santé) du médecin référent, du médecin demandeur et du médecin traitant.

3.3 Cas d'usages

Le périmètre du présent volet porte sur la **création et la mise à jour du Programme Personnalisé de Soins en cancérologie**.

3.3.1 Principes généraux

Élaboré à l'issue de la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) et remis au décours du dispositif d'annonce, le PPS est créé par le médecin référent (en pratique l'oncologue ou le cancérologue spécialiste d'organe). Il peut ensuite être complété ou mis à jour par ce médecin référent ou tout autre professionnel de santé sous la responsabilité du médecin référent, notamment en établissement « associé ».

En pratique, les informations utilisées pour élaborer le PPS sont :

- **pour partie des informations issues de la fiche de RCP (FRCP)** ayant donné lieu à la proposition thérapeutique ou à la modification de proposition thérapeutique ;
- **pour partie de nouvelles informations** connues lors de l'élaboration ou de la mise à jour du PPS et qui proviennent notamment de comptes rendus du temps d'accompagnement soignant autour de l'annonce, de l'évaluation sociale et des besoins en soins de support (y compris les bilans réalisés par les acteurs de proximité).

Le PPS peut aussi intégrer :

- des informations complémentaires transmises par les professionnels de premier recours (médecin traitant, pharmacien d'officine, infirmière ...), l'environnement familial et psychosocial du patient ;
- tout élément concernant les besoins en soins de support (prise en charge nutritionnelle, sevrage tabagique, soutien psychologique, réinsertion professionnelle...);
- les besoins d'ordre médical et médicosocial de populations spécifiques, notamment en cancérologie pédiatrique, en oncogériatrie et pour les populations vulnérables.

Le PPS est remis au patient par le médecin référent et/ou l'infirmier du dispositif d'annonce (ou de coordination) sous la responsabilité et après explication par le médecin référent.

La remise du PPS permet également de donner au patient et à son entourage des informations sur les ressources et les compétences en soins de support et leurs modalités de mobilisation.

Si le patient adhère à la proposition de traitement qui lui est faite, alors le PPS validé est transmis (avec son accord) de manière sécurisée aux professionnels impliqués dans les soins et suivis du patient et identifiés parmi les contacts utiles. Ainsi le PPS prend en compte les besoins de la personne tout en facilitant la coordination et les échanges d'information entre professionnels.

Le PPS est un document évolutif dont le contenu pourra être modifié tout au long des traitements ou des soins de support prévus : dans ce cas, c'est une nouvelle version du même PPS. La mise à jour du document et sa transmission se fera dans les mêmes conditions que son élaboration, par le **médecin référent** ou tout autre professionnel de santé sous sa responsabilité.

A noter que plusieurs médecins référents peuvent se succéder dans le temps de la prise en charge du patient.

Tout évènement entraînant une nouvelle RCP entraîne la création d'un nouveau PPS, le précédent PPS devenant alors obsolète (il est alors « clôturé »). Ce pourra être notamment le cas suite à des complications d'autres pathologies, en cas de toxicité rendant inapplicable la poursuite du traitement, de non-réponse ou d'évolution du cancer sous traitement, de récurrence ou refus de traitement. Les personnes habilitées à consulter le PPS sont les professionnels impliqués dans la prise en charge du patient avec son accord ou celui de son représentant légal. En pratique, la liste des personnes habilitées à consulter ces informations sera mentionnée dans la rubrique « Contacts utiles ».

Quatre cas d'usages ont été identifiés :

- L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée
- L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée
- L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée
- La mise à jour du PPS

3.3.2 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée

Le PPS est établi par le médecin référent (ou par une personne sous sa responsabilité).

Dans ce cas d'usage, le médecin référent dispose de la fiche RCP (FRCP) **structurée** (format CDA R2 N3) validée.

A partir de son logiciel métier, il initialise le PPS du patient à partir de cette FRCP. Le logiciel métier (aussi appelé *module de spécialité communicant*³) permet d'initialiser les données structurées communes entre la FRCP et le PPS automatiquement. Par exemple, le diagnostic du cancer, présent dans la FRCP est automatiquement repris dans le diagnostic du cancer du PPS car cette donnée est structurée de manière identique dans les deux documents.

Les autres données du PPS, non présentes dans la FRCP, sont saisies manuellement.

Le médecin référent peut alors enregistrer le PPS et l'envoyer par messagerie sécurisée de santé à d'autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient pour le compléter.

Une fois complété, le PPS est renvoyé par messagerie sécurisée au médecin référent qui le vérifie et le **valide**. A la validation, l'ensemble des données obligatoires sont contrôlées : le PPS ne peut pas être validé si l'ensemble des données obligatoires ne sont pas présentes.

Note : les données obligatoires peuvent parfois contenir des valeurs qui indiquent que la valeur n'est pas connue (à l'aide de « nullflavor »). Mais cela permet de s'assurer que leur absence est bien identifiée.

Dès lors que le patient adhère à la proposition de traitement qui lui est faite, le médecin référent peut alors :

- le mettre en partage dans le DMP - le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans les soins et suivis du patient pourront alors y accéder ;
- l'échanger par messagerie sécurisée de santé avec le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient ;
- l'imprimer et le remettre au patient.

³ <https://www.cancer.fr/content/download/4031/file/Brochure-DMP-DCC-dec2013.pdf> (novembre 2013)

3.3.3 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée

Le PPS est établi par le médecin référent (ou par une personne sous sa responsabilité).

Dans ce cas d'usage, le médecin référent du patient pour la phase de traitement dispose de la fiche RCP (FRCP) **non structurée** (format CDA R2 N1 ou autre format utilisé localement) validée.

A partir de son logiciel métier, il initialise le PPS du patient à partir de cette FRCP. Cependant, le logiciel métier ne peut pas initialiser les données communes entre la FRCP et le PPS automatiquement car elles ne sont pas structurées. Il devra donc les saisir manuellement ou à l'aide d'un copier/coller.

Les autres données du PPS, non présentes dans la FRCP, sont saisies manuellement.

Le médecin référent peut alors enregistrer le PPS et l'envoyer par messagerie sécurisée de santé à d'autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient pour le compléter.

Une fois complété, le PPS est renvoyé par messagerie sécurisée au médecin référent qui le vérifie et le **valide**. A la validation, l'ensemble des données obligatoires sont contrôlées : le PPS ne peut pas être validé si l'ensemble des données obligatoires ne sont pas présentes.

Note : les données obligatoires peuvent parfois contenir des valeurs qui indiquent que la valeur n'est pas connue (à l'aide de «nullflavor»). Mais cela permet de s'assurer que leur absence est bien identifiée.

Dès lors que le patient adhère à la proposition de traitement qui lui est faite, le médecin référent peut alors :

- le mettre en partage dans le DMP - le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans les soins et suivis du patient pourront alors y accéder ;
- l'échanger par messagerie sécurisée de santé avec le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient ;
- l'imprimer et le remettre au patient.

3.3.4 L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée

Le PPS est établi par le médecin référent (ou par une personne sous sa responsabilité).

Dans ce cas d'usage, **le médecin ne dispose pas d'une fiche RCP (FRCP) dématérialisée.**

Sur son logiciel métier, il saisit manuellement toutes les données du PPS.

Le médecin référent peut alors enregistrer le PPS et l'envoyer par messagerie sécurisée de santé à d'autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient pour le compléter.

Une fois complété, le PPS est renvoyé par messagerie sécurisée au médecin référent qui le vérifie et le **valide**. A la validation, l'ensemble des données obligatoires sont contrôlées : le PPS ne peut pas être validé si l'ensemble des données obligatoires ne sont pas présentes.

Note : les données obligatoires peuvent parfois contenir des valeurs qui indiquent que la valeur n'est pas connue (à l'aide de « nullflavor »). Mais cela permet de s'assurer que leur absence est bien identifiée.

Dès lors que le patient adhère à la proposition de traitement qui lui est faite, le médecin référent peut alors :

- le mettre en partage dans le DMP - le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans les soins et suivis du patient pourront alors y accéder ;
- l'échanger par messagerie sécurisée de santé avec le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient ;
- l'imprimer et le remettre au patient.

3.3.5 Modification du PPS

Le médecin référent du patient (ou une personne sous sa responsabilité) peut être amené à mettre à jour le PPS du patient pour plusieurs raisons, notamment :

- pour tenir compte des préférences du patient et de sa situation personnelle, à l'issue de la présentation de la proposition thérapeutique au patient ;
- pour actualiser les données médicales, les besoins du patient en soins de support, pour indiquer une adaptation de thérapeutique.

Dans ce cas d'usage, sur son logiciel métier, le médecin référent effectue les modifications du PPS et le valide. Ce PPS actualisé est une nouvelle version au sens CI-SIS.

Le médecin référent peut alors :

- le mettre en partage dans le DMP - le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans la prise en charge du patient pourront alors y accéder ;
- l'échanger par messagerie sécurisée de santé avec le médecin traitant et les autres professionnels de santé qui interviennent dans les soins et suivis du patient ;
- l'imprimer et le remettre au patient.

3.4 Données

3.4.1 Rubriques indispensables et éléments fondamentaux du PPS

Les rubriques suivantes composent le PPS :

1. **une rubrique « Informations » contenant :**
 - les informations administratives relatives au patient
 - Les informations générales relatives au document
2. **une rubrique « Programme thérapeutique et de suivi »**
 - Synthèse des traitements et suivis prévus (réalisés)
 - Proposition thérapeutique (en cours ou à venir)
 - Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires du traitement et ou de la maladie (en cours ou à venir)
 - Mesures associées
 - Suivis pendant la phase active du traitement (en cours ou à venir)
 - Situation d'arrêt des traitements directement actifs contre le cancer et poursuite des autres soins
3. **une rubrique « Soins oncologiques de support, Accompagnement social et socioprofessionnel »**
 - Synthèse des soins de support et accompagnements prévus (réalisés)
 - Soins oncologiques de support (en cours ou à venir)
 - Accompagnement social ou socioprofessionnel (en cours ou à venir)
4. **une rubrique « Contacts utiles »**
 - Établissements de santé de référence
 - Structures et professionnels de proximité impliqués dans la prise en charge
 - Médecin traitant
 - Structures de coordination ou d'interface ville-hôpital
 - Organismes sociaux et de maintien dans l'emploi
 - Structures de soutien et d'information
5. **une rubrique « Diagnostic du cancer »**
 - Informations le diagnostic du cancer, le mode de découverte du cancer et la phase et la progression du cance, reprises de la Fiche RCP.
6. **une rubrique « Informations sur les données personnelles »**
 - Informations pour le patient sur les données personnelles
7. **une rubrique « Documents ajoutés »**
 - Documents PDF encapsulés dans le PPS (ex. document sur les effets secondaire)
8. **une rubrique « Copie PDF du PPS »**
 - Copie PDF du PPS remis au patient

Certaines informations sont issues de la fiche RCP et/ou d'un précédent PPS, le cas échéant. Le PPS et ses mises à jour correspondent à une seule et même fiche RCP de référence.

3.4.2 Rubrique Informations

Cette rubrique contient les informations administratives relatives au patient et les informations générales relatives au document.

La liste des données administratives est commune à l'ensemble des modèles de documents médicaux publiés dans le CI-SIS : Patient, Auteur du document, Acte documenté, etc...

Ces données sont définies dans le **Volet Structuration Minimale de Documents de Santé du CI-SIS**.

Le tableau ci-dessous ne reprend pas la liste complète de ces données mais précise les contraintes spécifiques au PPS et les données complémentaires.

Ces données peuvent être récupérées de la fiche RCP ou d'un précédent PPS, le cas échéant (même lot de PPS, version antérieure). Elles sont mises à jour si nécessaire. Le PPS et ses mises à jour correspondent à une seule et même fiche RCP de référence.

Données	Card.	Type	Commentaires
Informations administratives relatives au patient			
Patient	[1..1]		
Représentant du patient	[0..*]		Obligatoire si patient mineur ou sous tutelle.
Personne de confiance ou Personne à prévenir en cas d'urgence	[0..*]		
Commentaire sur le patient	[0..1]	ST	
Pédiatrie	[0..1]		
Pédiatrie (O/N)	[1..1]	BL	
Commentaire sur la pédiatrie	[0..1]	ST	
Informations générales relatives au document			
Type de document	[1..1]	CD	18776-5 (Plan personnalisé de soins)
Modèle de document	[1..1]	CD	1.2.250.1.213.1.1.1.26 (CANCER-PPS)
Identifiant du document	[1..1]	II	
Lot de version du document	[1..1]	II	
Version du document	[1..1]	INT	
Date de mise à jour	[1..1]	TS	
Statut du document	[1..1]	CD	jdv-statut-document-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.93)
Motif(s) de mise à jour	[0..*]	CD	Obligatoire si nouvelle version, non renseigné pour la 1ère version du document. jdv-motif-mise-a-jour-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.83).
Précision sur le motif de mise à jour	[0..1]	ST	Obligatoire si Motif "Autre motif" Nullflavor interdit
Commentaire sur le document	[0..1]	ST	
Informations sur la remise du PPS au patient			
Date de consultation d'annonce	[1..1]	TS	Cette date correspond à la présentation du PPS initial au patient. En cas de mise à jour du PPS, la date est inchangée.
Date de remise du document au patient	[0..1]	TS	Date de remise initiale du PPS au patient, puis mise à jour de la date à chaque nouvelle version remise au patient.
Personne ayant remis le document (la version courante du PPS) au patient	[0..1]	PN	RPPS
Informations sur la RCP			
Information issue de la fiche de RCP.			
Date de la RCP	[1..1]	TS	Date de la RCP ayant permis l'élaboration du PPS (initial). En cas de mise à jour du PPS, la date est inchangée.
Identifiant de la FRCP	[0..1]	II	
Identifiant d'un PPS (Informations notables)			
Cas d'un PPS pour lequel il est d'intérêt de faire référence à un autre PPS (autre numéro de lot).			
Identifiant d'un PPS	[0..1]	II	

3.4.3 Rubrique Programme thérapeutique et de suivi

3.4.3.1 Synthèse des traitements et suivis prévus (réalisés)

Liste des traitements et suivis ayant des **dates de début et de fin confirmées révolues** (antérieure ou égale à la date du jour) issus des sous-rubriques :

- Proposition thérapeutique
- Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires du traitement et ou de la maladie
- Suivi pendant la phase active du traitement

Note : Les traitements/suivis aux dates non confirmées, mêmes si elles sont révolues, n'apparaîtrons pas dans cette synthèse.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Synthèse des traitements et suivis prévus (réalisés)	[1..1]		
Traitement réalisé	[0..*]		Séquence de traitement
Type de traitement	[1..1]	CD	jdvt-type-traitement-pps-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.478) - Autre(s) traitement(s) (à préciser) - Allogreffe / Autogreffe - Chirurgie - Curiethérapie - Chimiothérapie conventionnelle - Endoscopie interventionnelle - Fenêtre thérapeutique - Hormonothérapie - Immunothérapie - Irathérapie - Radiologie interventionnelle - Radiothérapie - Surveillance seule - Surveillance active - Thérapies ciblées ou jdvg-gestion-effet-secondaire-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.477) - Facteur de croissance hématopoïétique - Autre (à préciser) ou jdvt-type-de-suivi-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.76) - Consultation - Examen de biologie - Examen d'imagerie médicale - Autre (à préciser)
Autre traitement	[0..1]	ST	Obligatoire si le type de traitement = 'Autre(s) traitement(s) (à préciser)' ou la modalité = 'Autre (à préciser)' ou le type de suivi = 'Autre (à préciser)'
Date de début de traitement confirmée	[1..1]	TS	
Date de fin de traitement confirmée	[1..1]	TS	
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.3.2 Proposition thérapeutique (en cours ou à venir)

Liste mise à jour à partir de la fiche RCP pour un PPS initial et complétée manuellement.

Liste des traitements ayant des **dates de début et de fin confirmées non renseignées ou postérieure à la date du jour**.

Les traitements n'ayant pas de dates confirmées peuvent avoir une programmation modifiée et restent dans la partie proposition thérapeutique (avec des informations détaillées). Dans ce cas, les dates de fin de traitement prévisionnelles peuvent être non renseignées, antérieures ou postérieures à la date du jour.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Proposition thérapeutique (en cours ou à venir)	[1..1]		
Traitement en cours ou prévu	[0..*]		Séquence de traitement
Type de traitement	[1..1]	CD	jdv-type-traitement-pps-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.478) - Autre(s) traitement(s) (à préciser) - Allogreffe / Autogreffe - Chirurgie - Curiethérapie - Chimiothérapie conventionnelle - Endoscopie interventionnelle - Fenêtre thérapeutique - Hormonothérapie - Immunothérapie - Irathérapie - Radiologie interventionnelle - Radiothérapie - Surveillance seule - Surveillance active - Thérapies ciblées
Autre traitement	[0..1]	ST	Obligatoire si le type de traitement = 'Autre(s) traitement(s) (à préciser)'
Date de début de traitement prévisionnelle	[1..1]	TS	nullFlavor interdit
Date de fin de traitement prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de début de traitement confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin de traitement confirmée	[0..1]	TS	
Mode d'administration (si adapté)	[0..1]	CD	jdv-mode-administration-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.75) - Injection intraveineuse - Injection intramusculaire - Injection sous-cutanée - Injection intradermique - Voie orale - Autre (à préciser)
Autre Mode d'administration	[0..1]	ST	Obligatoire si le Mode d'administration = 'Autre'
Rythme d'administration (si adapté)	[0..1]	ST	
Effets secondaires notables du traitement	[0..*]	ST	
Traitement à domicile	[0..1]	BL	True / False
Structure	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Professionnel intervenant	[0..1]		Référent de la séquence de traitement Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.3.3 *Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires du traitement et ou de la maladie (en cours ou à venir)*

Liste des modalités ayant des **dates de début et de fin confirmées non renseignées ou postérieures à la date du jour**.

Les modalités n'ayant pas de dates confirmées peuvent avoir une programmation modifiée et restent dans la partie « prévention et gestion ... » (avec des informations détaillées). Dans ce cas, les dates de fin de modalité déclarées prévisionnelles peuvent être non renseignées, antérieures ou postérieures à la date du jour.

Ces informations peuvent être récupérées d'un PPS précédent et complétées manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires du traitement et ou de la maladie (en cours ou à venir)	[0..1]		
Modalité	[0..*]		
Modalité	[1..1]	CD	jdv-gestion-effet-secondaire-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.477) - Facteur de croissance hématopoïétique - Autre
Précision sur la modalité	[0..1]	ST	Obligatoire si Modalité = 'Autre' Nullflavor interdit
Complément d'information	[0..1]	ST	Ne correspond pas à la précision de 'Autre'
Date de début prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de fin prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de début confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin confirmée	[0..1]	TS	
Mode d'administration (si adapté)	[0..1]	CD	jdv-mode-administration-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.75) - Injection intraveineuse - Injection intramusculaire - Injection sous-cutanée - Injection intradermique - Voie orale - Autre (à préciser)
Autre Mode d'administration	[0..1]	ST	Obligatoire si le Mode d'administration = 'Autre' Nullflavor interdit
Rythme d'administration (si adapté)	[0..1]	ST	
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.3.4 Mesures associées

Ces informations peuvent être récupérées d'un PPS précédent et complétées manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Mesures associées	[0..1]		
Mesure	[0..*]		
Mesure associée	[1..1]	CD	jdv-mesure-associee-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.476) - Prise en charge des conséquences neurocognitives et endocriniennes - Prise en charge des conséquences des tumeurs cérébrales et de leurs traitements - Contraception - Prise en charge spécifique en oncogériatrie - Autre (à préciser)
Précision sur la mesure associée « Autre »	[0..1]	ST	Obligatoire si Mesure associée = 'Autre (à préciser)' Nullflavor interdit
Complément d'information	[0..1]	ST	
Structure	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Professionnel intervenant	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.3.5 Suivis pendant la phase active du traitement (en cours ou à venir)

Liste des examens et rendez-vous médicaux de suivis ayant des **dates de début et de fin confirmées non renseignées ou postérieure à la date du jour**.

Les suivis n'ayant pas de dates confirmées peuvent avoir une programmation modifiée et restent dans la partie « Suivi pendant la phase active du traitement » (avec des informations détaillées). Dans ce cas, les dates de fin de suivi déclarées prévisionnelles peuvent être non renseignées, antérieures ou postérieures à la date du jour.

Ces informations peuvent être récupérées d'un PPS précédent et complétées manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Suivis pendant la phase active du traitement (en cours ou à venir)	[1..1]		
Suivi proposé	[0..*]		
Type de suivi	[1..1]	CD	jdv-type-de-suivi-csis (1.2.250.1.213.1.1.5.76) - Consultation - Examen de biologie - Examen d'imagerie médicale - Autre (à préciser)
Précision sur le suivi « Autre »	[0..1]	ST	Obligatoire si Type de suivi = 'Autre (à préciser)' Nullflavor interdit
Complément d'information	[0..1]	ST	
Date de début prévisionnelle	[1..1]	TS	nullFlavor interdit
Date de fin prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de début confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin confirmée	[0..1]	TS	
Rythme du suivi (si adapté)	[0..1]	ST	
Suivi à domicile	[0..1]	BL	True / False
Structure	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Professionnel intervenant	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.3.6 *Situation d'arrêt des traitements directement actifs contre le cancer*

Informations récupérées d'un PPS précédent ou complétées manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Situation d'arrêt des traitements directement actifs contre le cancer et poursuite des autres soins	[0..1]		Le médecin appréciera le besoin de compléter cette section en fonction du motif de modification du PPS
Arrêt de tous les traitements actifs	[1..1]	BL	true / false
Date d'arrêt des traitements actifs	[0..1]	TS	Date obligatoire si arrêt de tous les traitements actifs
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.4 Rubrique Soins oncologiques de support, accompagnement social et socioprofessionnel

3.4.4.1 Synthèse des soins oncologiques de support et accompagnements prévus (réalisés)

Liste mise à jour à partir de la fiche RCP pour le PPS initial, du PPS précédent et complétée lors de l'actualisation du PPS.

Ne concerne que les soins et accompagnements ayant des dates confirmées révolues (antérieure ou égale à la date du jour).

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Synthèse des soins oncologiques de support et accompagnements prévus (réalisés)	[0..1]		
Soin oncologique de support, accompagnement social ou socioprofessionnel	[0..*]		
Type de soin de support ou d'accompagnement	[1..1]	CD	jdV-soin-onco-de-support-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.79) - Traitement de la douleur - Prise en charge diététique et nutritionnelle - Continuité de la scolarité - Activité physique adaptée - Conseil d'hygiène de vie - Soutien psychologique des proches et des aidants des personnes atteintes de cancer - Soutien à la mise en oeuvre de la préservation de la fertilité - Soutien au sevrage tabagique - Soutien au sevrage alcoolique - Soutien au sevrage (autre addiction) - Autres (à préciser) jdV-type-accompagnement-sociopro-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.81) - Aide à domicile - Sortie de l'arrêt de travail (invalidité, retraite, médecine du travail) - Reprise du poste ou à la réinsertion professionnelle - Autres (à préciser)
Autre soin ou accompagnement	[0..1]	ST	Obligatoire si Type de soin = 'Autre (à préciser)' ou si Type d'accompagnement= 'Autre (à préciser)
Date de début confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin confirmée	[1..1]	TS	nullFlavor interdit
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.4.2 Soins oncologiques de support (en cours ou à venir)

Informations récupérées de la fiche RCP, d'un PPS précédant et complétées manuellement

Liste des soins ayant des **dates de début et de fin confirmées non renseignées ou postérieure à la date du jour**.

Les soins n'ayant pas de dates confirmées peuvent avoir une programmation modifiée et restent dans la partie « Soins oncologiques de support » (avec des informations détaillées). Dans ce cas, les dates de fin de soins déclarées prévisionnelles peuvent être non renseignées, antérieures ou postérieures à la date du jour.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Soins oncologiques de support (en cours ou à venir)	[0..1]		
Soin oncologique de support	[0..*]		
Type de soin oncologique de support	[1..1]	CD	jdvs-oin-onco-de-support-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.79) - Traitement de la douleur - Prise en charge diététique et nutritionnelle - Continuité de la scolarité - Activité physique adaptée - Conseil d'hygiène de vie - Soutien psychologique des proches et des aidants des personnes atteintes de cancer - Soutien à la mise en oeuvre de la préservation de la fertilité - Soutien au sevrage tabagique - Soutien au sevrage alcoolique - Soutien au sevrage (autre addiction) - Autres (à préciser)
Précision sur le soin de support « Autre »	[0..1]	ST	Obligatoire si Type de soin = 'Autre (à préciser)'
Complément d'information	[0..1]	ST	
Poids	[0..1]	PQ	Obligatoire si Type de soin = 'Prise en charge diététique et nutritionnelle' Nullflavor autorisé
Fumeur actif	[0..1]	BL	Obligatoire si Type de soin = 'Sevrage tabagique ' True / False / Nullflavor autorisé
Sevrage de moins de 12 mois	[0..1]	BL	Obligatoire si Type de soin = 'Sevrage tabagique ' True / False / Nullflavor autorisé
Date de début prévisionnelle	[1..1]	TS	nullFlavor interdit
Date de fin prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de début confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin confirmée	[0..1]	TS	
Périodicité	[0..1]	ST	
Soin à domicile	[0..1]	BL	True / False
Structure	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Professionnel intervenant	[0..1]		Suivant le stade d'élaboration du PPS, l'orientation peut se réaliser vers un professionnel et/ou une structure, puis les informations sont actualisées. Ainsi le PPS peut avoir un statut validé puis être actualisé avec des informations sur la structure ou le professionnel.
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.4.3 *Accompagnement social ou socioprofessionnel (en cours ou à venir)*

Informations récupérées d'un PPS précédant et complétées manuellement.

Liste des démarches ayant des dates (de début et de fin) confirmées non renseignées ou postérieure à la date du jour.

Les démarches n'ayant pas de dates confirmées peuvent avoir une programmation modifiée et restent dans la partie « Accompagnement social et socioprofessionnel » (informations détaillées). Dans ce cas, les dates de fin des démarches déclarées prévisionnelles peuvent être non renseignées, antérieures ou postérieures à la date du jour.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Accompagnement social et socioprofessionnel (en cours ou à venir)	[0..1]		
Accompagnement social et socioprofessionnel	[0..*]		
Type d'accompagnement social et socioprofessionnel	[1..1]	CD	jdv-type-accompagnement-sociopro-cisis (1.2.250.1.213.1.1.5.81) - Aide à domicile - Sortie de l'arrêt de travail (invalidité, retraite, médecine du travail) - Reprise du poste ou à la réinsertion professionnelle - Autres (à préciser)
Précision sur la démarche « Autre »	[0..1]	ST	Obligatoire si Type de démarche = 'Autre (à préciser)'
Complément d'information	[0..1]	ST	
Date de début prévisionnelle	[1..1]	TS	nullFlavor interdit
Date de fin prévisionnelle	[0..1]	TS	
Date de début confirmée	[0..1]	TS	
Date de fin confirmée	[0..1]	TS	
Périodicité	[0..1]	ST	
Accompagnement à domicile	[0..1]	BL	True / False
Structure	[0..1]		
Professionnel intervenant	[0..1]		
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.5 Rubrique Contacts utiles

Les professionnels impliqués dans la prise en charge du patient et dont les coordonnées figurent dans cette rubrique « Contact utiles » seront habilités, avec l'accord du patient, à consulter les informations figurant dans le PPS (directement à partir du document papier remis au patient ou via le DCC ou le DMP).

3.4.5.1 Établissements de santé de référence

Liste des professionnels **des établissements de santé de référence**, cités dans les rubriques « Programme thérapeutique et de suivi » et « Soins oncologiques de support, accompagnement social et socioprofessionnel ».

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Établissements de santé de référence	[1..1]		
Établissement de santé	[0..*]		
Identifiant de l'établissement	[1..1]	II	
Nom de l'établissement	[1..1]	ST	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Membre de l'équipe soignante de cet établissement	[0..*]		PS de l'établissement de référence impliqués dans la prise en charge <i>Exemples : oncologue spécialiste, infirmier référent, etc...</i>
Identifiant du PS (RPPS / ADELI)	[0..1]	II	RPPS
Civilité d'exercice	[0..1]	CE	RPPS
Nom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Prénom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Profession / Spécialité	[1..1]	CE	RPPS
Télécom	[0..*]	TEL	RPPS
Commentaire sur l'établissement ou les membres de l'équipe soignante	[0..1]	ST	
Centre d'hébergement (Un centre d'hébergement n'est pas un ES)	[0..1]		Obligatoire si prise en charge en métropole de patient d'outre-mer A renseigner à partir d'un référentiel de l'établissement ou à saisir manuellement
Identifiant du centre d'hébergement	[0..1]	II	
Nom du centre d'hébergement	[1..1]	ST	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Commentaire sur le Centre d'hébergement	[0..1]	ST	

3.4.5.2 Structures et professionnels de proximité impliqués dans la prise en charge

Liste des structures et professionnels, **hors professionnels intervenant dans les établissements de santé de référence** cités dans les rubriques « Programme thérapeutique et de suivi » et « Soins oncologiques de support, accompagnement social et socioprofessionnel ».

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Structures et professionnels de proximité impliqués dans la prise en charge	[0..1]		
Structure	[0..*]		<i>Exemples : 3C, Cabinet médical ou paramédical, maison de santé, Pharmacie, Etablissement de santé, ...</i>
Identifiant de la structure	[1..1]	II	
Nom de la structure	[1..1]	ST	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Professionnel de proximité	[0..*]		PS de la structure impliqués dans la prise en charge. <i>Exemples : Géiatre, Pédiatre, IDE libéral, Pharmacien d'officine, Masseur-kinésithérapeute, etc...</i>
Identifiant du PS (RPPS / ADELI)	[0..1]	II	RPPS
Civilité d'exercice	[0..1]	CE	RPPS
Nom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Prénom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Profession / Spécialité	[1..1]	CE	RPPS
Télécom	[0..*]	TEL	RPPS
Commentaire sur la structure ou les professionnels de proximité	[0..1]	ST	
Médiateur de santé	[0..1]		Obligatoire pour les patients des territoires d'outre-mer. A renseigner à partir d'un référentiel de l'établissement ou à saisir manuellement
Identifiant du médiateur	[0..*]	II	
Civilité	[0..1]	CE	
Nom du contact	[1..1]	ST	
Prénom du contact	[0..1]	ST	
Télécom	[0..*]	TEL	
Commentaire sur le médiateur	[0..1]	ST	

3.4.5.3 Médecin traitant

Informations récupérées de la fiche RCP, d'un PPS précédant et complétées manuellement

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Médecin traitant	[0..1]		
Identifiant RPPS du PS	[1..1]	II	RPPS
Civilité d'exercice	[0..1]	CE	RPPS
Nom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Prénom du PS	[1..1]	ST	RPPS
Profession / Spécialité	[1..1]	CE	RPPS
Adresse	[0..*]	AD	RPPS
Télécom	[0..*]	TEL	RPPS
Structure de rattachement	[0..1]		<i>Exemples : Cabinet médical, maison de santé, Etablissement de santé, ...</i>
Identifiant de la structure	[1..1]	II	RPPS
Nom de la structure	[1..1]	ST	RPPS
Adresse	[0..*]	AD	RPPS
Télécom	[0..*]	TEL	RPPS
Commentaire	[0..1]	ST	

3.4.5.4 Structures de coordination ou d'interface ville-hôpital

Informations complétées à partir d'un référentiel de l'établissement ou manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Structure de coordination ou d'interface ville-hôpital	[0..1]		
Structure	[0..*]		<i>Exemples : Cellule de coordination hospitalière, Cellule de coordination externe, Réseau de santé territorial, Réseau régional de cancérologie, Plateforme territoriale d'appui à la coordination, Maison de santé pluridisciplinaire, Structure de prise en charge à domicile (HAD).</i>
Identifiant de la structure	[0..1]	II	
Nom de la structure	[1..1]	ON	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Contact de la structure	[0..*]		
Civilité	[0..1]	CE	
Nom du contact	[1..1]	ST	
Prénom du contact	[0..1]	ST	
Télécom	[0..*]	TEL	
Commentaire sur la structure	[0..1]	ST	

3.4.5.5 Organismes sociaux et de maintien dans l'emploi

Informations complétées à partir d'un référentiel de l'établissement ou manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Organismes sociaux et de maintien dans l'emploi	[0..1]		
Organisme	[0..*]		<i>Exemples : Service de médecine du travail, Service social, Caisse d'assurance de retraite et santé au travail (CARSAT), Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH), Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Coordination gérontologique (CLIC).</i>
Identifiant de l'organisme	[0..1]	II	
Nom de l'organisme	[1..1]	ON	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Contact de l'organisme	[0..*]		
Civilité	[0..1]	CE	
Nom du contact	[1..1]	PN	
Prénom du contact	[0..1]	PN	
Télécom	[0..*]	TEL	
Commentaire sur l'organisme	[0..1]	ST	

3.4.5.6 Structures de soutien et d'information

Informations complétées à partir d'un référentiel de l'établissement ou manuellement.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Structure(s) de soutien et d'information	[0..1]		
Organisme	[0..*]		<i>Exemples : Associations de patients et d'usagers, Coordonnées d'espaces d'information et de soutien Réseau régional de cancérologie, Adresse du site Plateforme cancer info, Tabac info service (TIS) : application smart phone, e-coaching et annuaire des tabacologues, Coordonnées d'autres structures de soutien et d'information en addictologie (Écoute alcool).</i>
Identifiant de l'organisme	[0..1]	II	
Nom de l'organisme	[1..1]	ON	
Adresse	[0..*]	AD	
Télécom	[0..*]	TEL	
Contact de l'organisme	[0..*]		
Civilité	[0..1]	CE	
Nom du contact	[1..1]	PN	
Prénom du contact	[0..1]	PN	
Télécom	[0..*]	TEL	
Autre information	[0..1]	ST	<i>Exemples : Adresse du site Plateforme cancer info, Tabac info service (TIS) : application smart phone, e-coaching et annuaire des tabacologues)</i>

3.4.5.7 Patient et proche(s)

Cette rubrique reprendra les informations le patient, la personne de confiance, le(s) contact(s) en cas d'urgence et le(s) représentant(s) du patient.

3.4.6 Rubrique Diagnostic du cancer

Informations récupérées de la fiche RCP ou du PPS précédent dans le cadre d'une actualisation (même numéro de lot de version et numéro de version précédent). Le PPS et ses mises à jour correspondent à une seule et même fiche RCP de référence. En cas de mise à jour du PPS, les informations "**Diagnostic**" récupérées ne sont pas modifiées.

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Diagnostic	[1..1]		Informations issue de la fiche RCP.
Diagnostic du cancer	[1..1]		Information issue de la fiche RCP.
Reprendre la Section FR-Diagnostic-du-cancer de la FRCP ou du PPS (version précédente) Le détail des informations de cette section (date du diagnostic initial, description de la tumeur, etc...) n'est pas repris ici.			
Mode de découverte du cancer	[1..1]		Information issue de la fiche RCP.
Reprendre la Section FR-Resultats-evenements de la FRCP ou du PPS (version précédente). Le détail des informations de cette section n'est pas repris ici.			
Phase de progression	[0..1]		Information issue de la fiche RCP.
Reprendre la Section FR-Note-de-progression de la FRCP ou du PPS (version précédente). Le détail des informations de cette section (Phase du cancer, date de l'observation de la rechute, progression, etc...) n'est pas repris ici.			

3.4.7 Rubrique Information sur les données personnelles

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Information sur les données personnelles	[1..1]		
Texte	[1..1]		Texte fournit par l'INCa

3.4.8 Rubrique Documents ajoutés

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Documents ajoutés	[0..1]		
PDF	[1..*]		Par exemple, document sur les effets secondaires

3.4.9 Copie PDF du PPS

Données	Card.	Type	Description Terminologie / Jeu de valeurs
Copie PDF du PPS	[1..1]		
PDF	[1..1]		

3.4.10 Spécificités du PPS

Le PPS permet de prendre en compte les besoins d'ordre médical et médico-social de populations spécifiques, notamment pour les enfants (pédiatrie), les personnes âgées (oncogériatrie) et les populations vulnérables. Des informations spécifiques doivent alors être renseignées dans le PPS, au cours de son élaboration ou de sa mise à jour.

3.4.10.1 *Prises en charge spécifiques*

Dans certaines conditions et pour certains traitements, des accompagnements, des soins ou des suivis devront être envisagés, tels que :

- l'accès à la préservation de la fertilité ;
- les modalités prévues de suivi à long terme ;
- l'accès aux soins de support

3.4.10.2 *Recours en France métropolitaine pour les patients domiciliés en outre-mer*

En raison des spécificités des territoires d'outre-mer (diversité culturelle et linguistique, rites, représentations et perceptions de la maladie, ...) le PPS doit prévoir une compétence en « médiation de santé » afin de faciliter la communication et les échanges avec la personne malade et pourvoir obtenir son consentement éclairé et ainsi lui permettre d'adhérer durablement au programme thérapeutique et de suivi. Le médiateur de santé est un professionnel ayant reçu une formation complémentaire spécifique et impliqué dans la prise en charge avec l'accord du patient ou de son représentant légal.

Pour les patients domiciliés en outre-mer et traités en métropole, le PPS doit aussi préciser le Centre d'hébergement.

3.4.10.3 *Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes*

Le PPS tient compte des spécificités de la prise en charge des cancers de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte (AJA).

Lorsqu'il s'agit d'un enfant atteint du cancer, le cancérologue pédiatre donne le PPS aux parents. Il comporte, outre les éléments déjà mentionnés, une information particulière concernant la préservation de la fertilité et des informations relatives aux services de pédiatrie situés en proximité de leur domicile. Quand il s'agit d'adolescents atteints de cancer, c'est *en règle générale* l'adolescent qui devient l'interlocuteur de l'équipe médicale.

Le contenu du PPS sera adapté en fonction des spécificités des soins, concernant principalement :

- des démarches sociales incluant la prise en compte des surcoûts pour la famille (par ex. l'hébergement) ;
- des mesures d'accompagnement psychosocial de l'enfant, de la famille, de la fratrie
- de l'accompagnement adapté aux différents âges et aux spécificités des AJA ;
- des mesures en faveur de la poursuite de la scolarité et des études ;

3.4.10.4 *Calendriers*

Suivant les besoins du patient, les informations réunies dans le PPS permettent de réaliser, en concertation avec lui, un ou plusieurs calendriers prévisionnels portant les principaux repères du traitement, de son suivi, de l'accompagnement et de la surveillance (suivi après traitement).

Les dates sont prévisionnelles puis confirmées : le calendrier est actualisé jusqu'à la fin du parcours thérapeutique.

Le calendrier est remis au patient afin qu'il puisse organiser (ou réorganiser) ses activités qu'elles soient familiales, scolaires et/ou professionnelles, en fonction des différentes étapes de son traitement.

4 Modélisation

4.1 Méthode d'élaboration des spécifications techniques

Les spécifications techniques présentées dans ce document suivent la **méthode d'élaboration des spécifications fonctionnelles des échanges** élaborée par l'ANS (2).

Cette méthode est constituée de plusieurs étapes :

- Etape 1: Organisation du contexte métier
- Etape 2: Définition des processus collaboratifs
- Etape 3: Description des processus collaboratifs et identification des flux
- Etape 4: Identification des concepts véhiculés dans les flux d'informations et correspondance avec les classes et attributs du MOS
- Etape 5 : Modélisation des flux

4.2 Étape 1: Organisation du contexte métier

*On s'attache ici à décrire la vue métier et à **identifier le ou les processus collaboratifs**.*

Les processus collaboratifs ci-dessous sont ceux définis dans le modèle métier (§ 3.3 Cas d'usages) :

- l'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée ;
- l'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée ;
- l'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée ;
- la mise à jour du PPS.

Les trois premiers processus correspondent à l'élaboration du document :

- tout d'abord par le médecin référent qui l'envoie ensuite à d'autres personnes pour le compléter ;
- les autres personnes qui complètent ce PPS doivent le renvoyer au médecin référent qui le vérifie et le valide et peut ensuite l'échanger (*via* sa messagerie sécurisée) ou le mettre en partage dans le DMP.

Le document pourra ensuite faire l'objet de mises à jour par le médecin référent (quatrième processus).

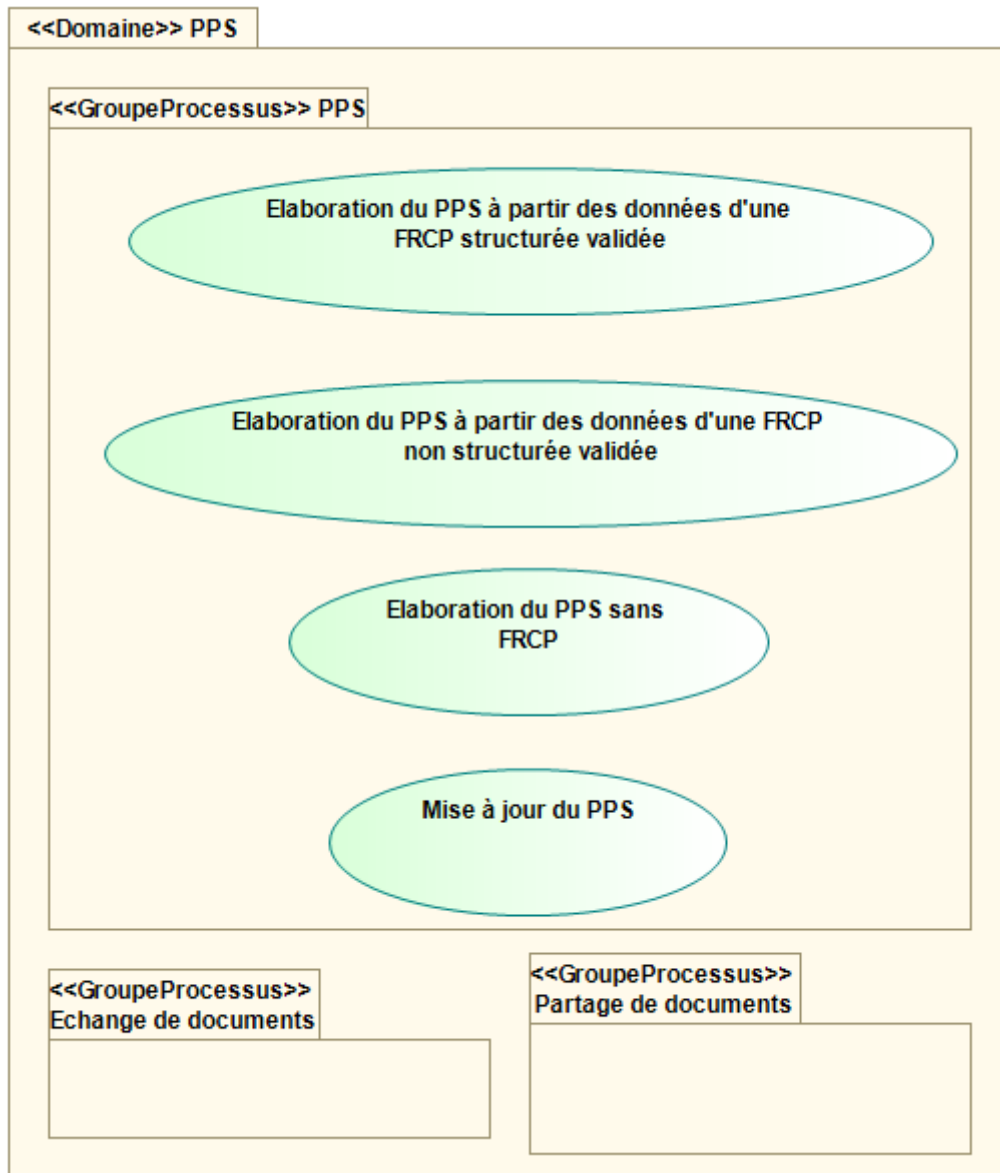


Figure 3 – Organisation du contexte métier du PPS

4.3 Étape 2: Définition des processus métier collaboratifs

On s'attache ici à décrire chaque processus collaboratif par un diagramme de cas d'utilisation.

4.3.1.1 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée

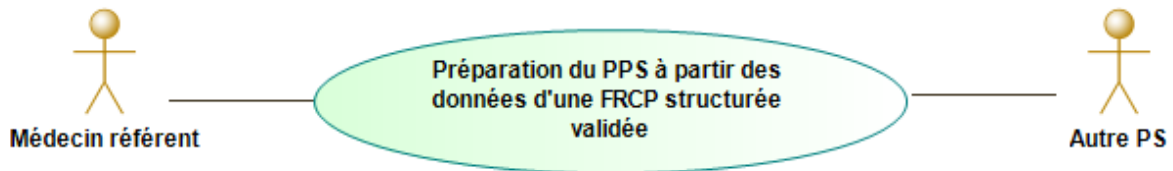


Figure 4 – Diagramme de cas d'utilisation – Élaboration du PPS à partir d'une FRCP structurée

4.3.1.2 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée

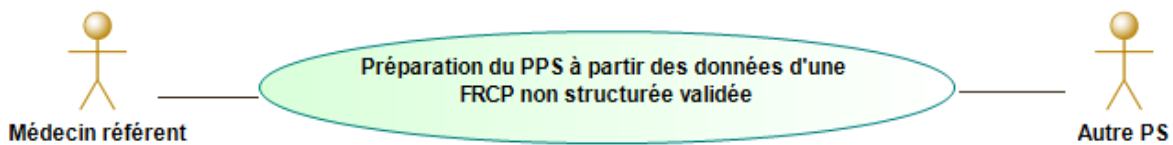


Figure 5 – Diagramme de cas d'utilisation – Élaboration du PPS à partir d'une FRCP non structurée

4.3.1.3 L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée

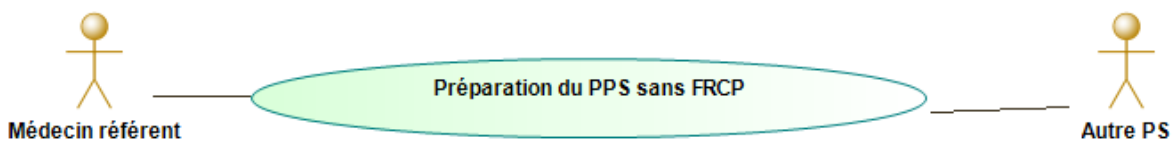


Figure 6 – Diagramme de cas d'utilisation – Élaboration du PPS sans FRCP

4.3.1.4 La mise à jour du PPS



Figure 7 – Diagramme de cas d'utilisation – Mise à jour du PPS

4.3.1.5 *L'échange de documents*

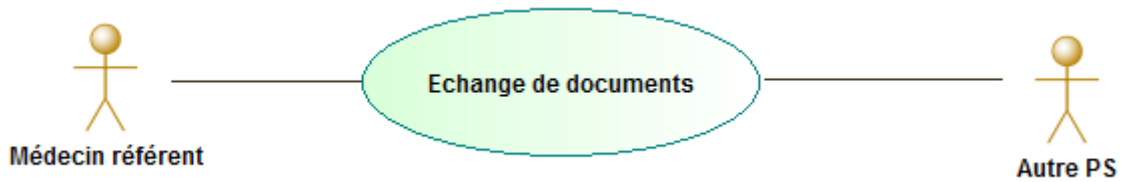


Figure 8 – Diagramme de cas d'utilisation – Échange de documents

Ce processus est indiqué ici à titre indicatif. C'est un processus générique pouvant être utilisé dans l'ensemble des domaines nécessitant l'échange de documents médicaux. Il n'est donc pas développé dans ce document.

4.3.1.6 *Le partage de documents*

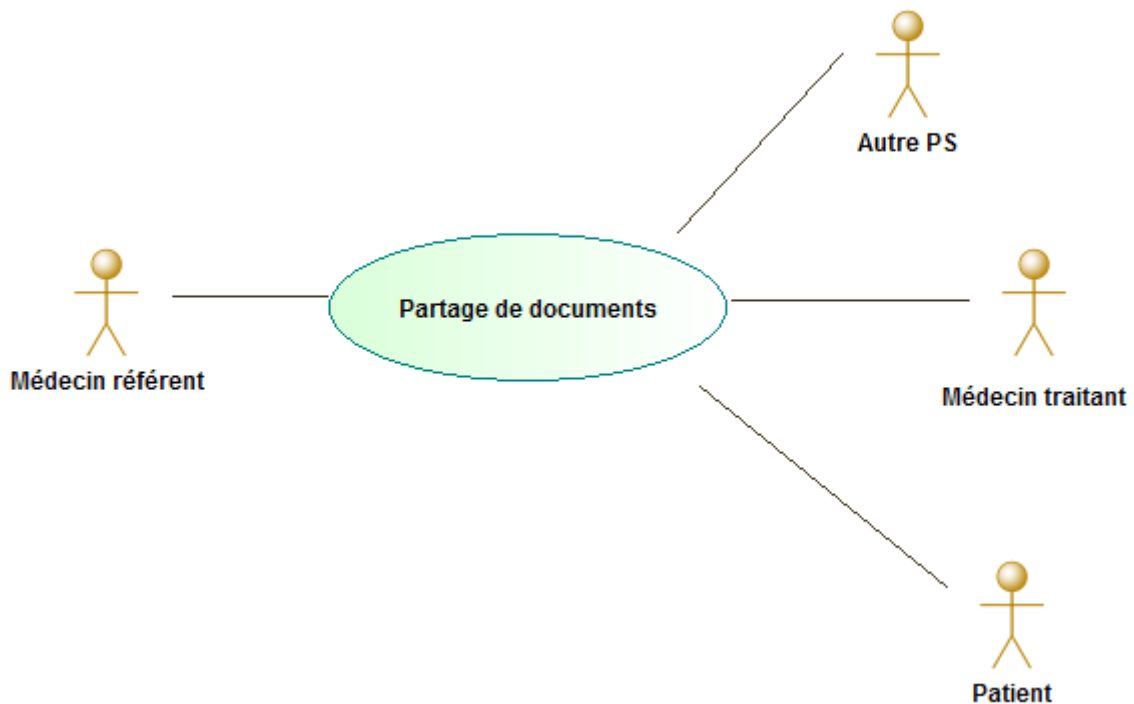


Figure 9 – Diagramme de cas d'utilisation – Partage de documents

Ce processus est indiqué ici à titre indicatif. C'est un processus générique pouvant être utilisé dans l'ensemble des domaines nécessitant l'échange de documents médicaux. Il n'est donc pas développé dans ce document.

4.4 Étape 3: Description du processus et identification des flux

On s'attache ici à décrire chaque processus collaboratif et à le modéliser avec un diagramme d'activité.

4.4.1 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée

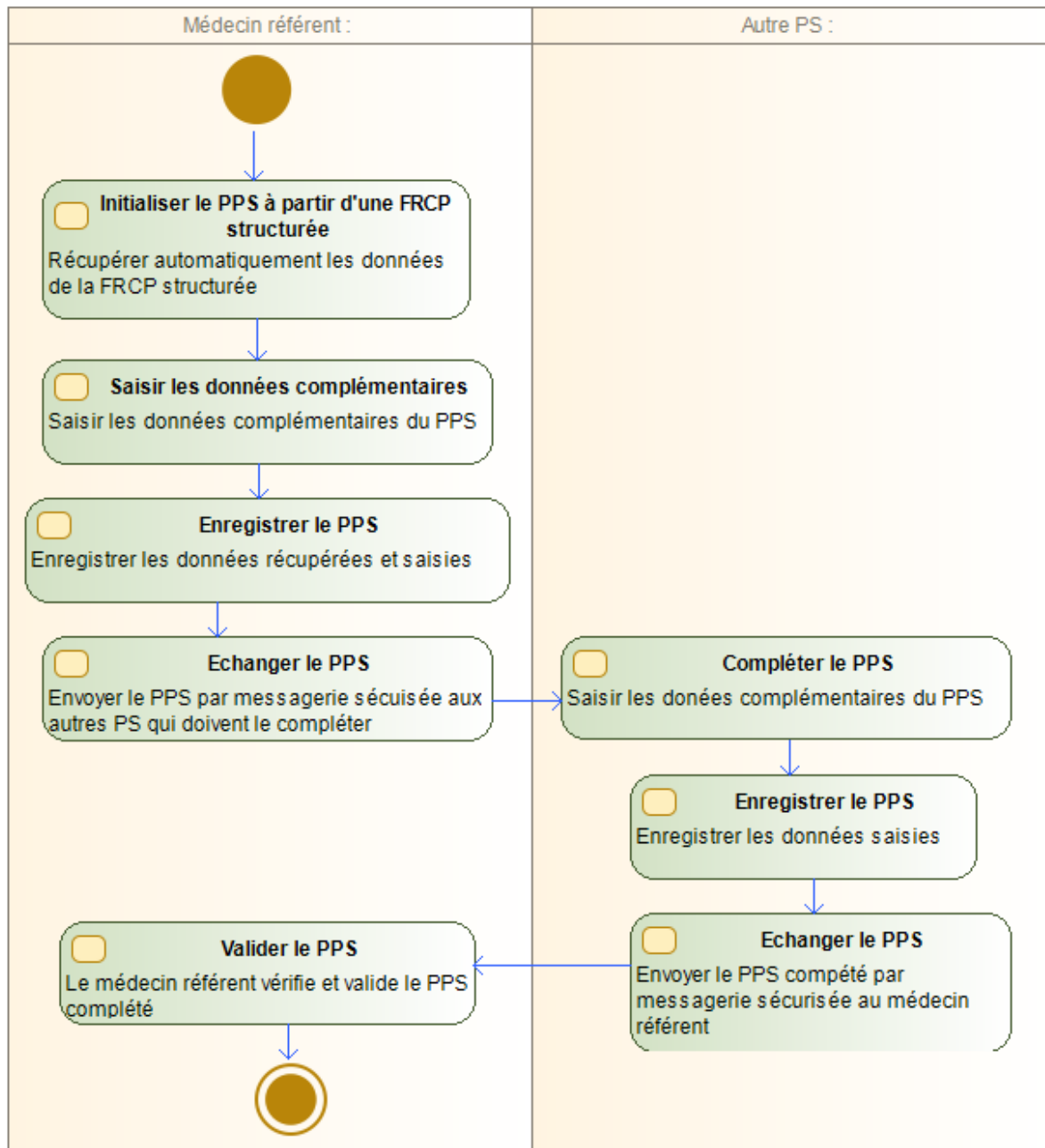


Figure 10 – Diagramme d'activité du processus « Élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée »

4.4.2 L'élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée

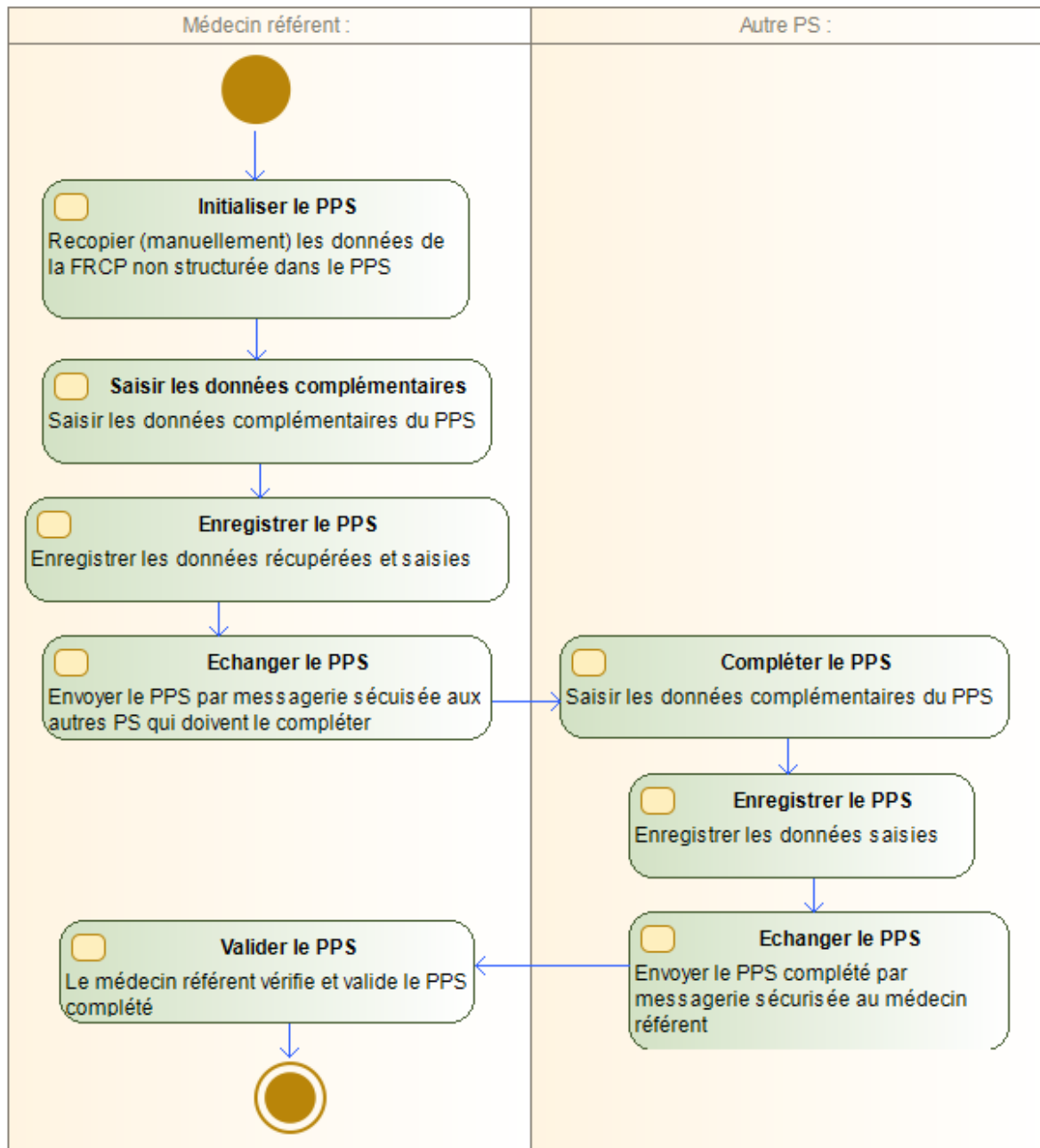


Figure 11 – Diagramme d'activité du processus « Élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée »

4.4.3 L'élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée

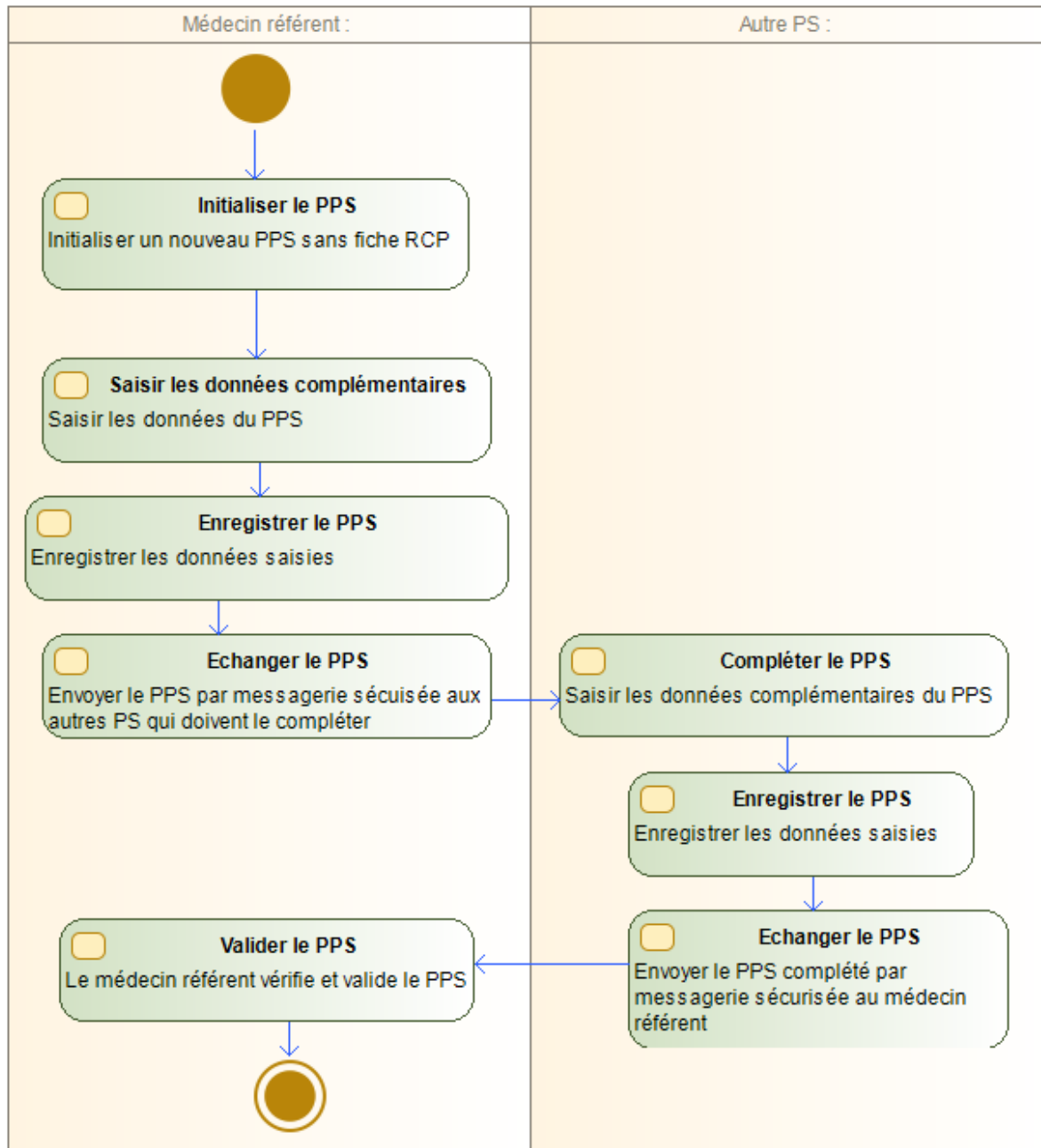


Figure 12 – Diagramme d'activité du processus « Élaboration du PPS sans FRCP »

4.4.4 La mise à jour du PPS

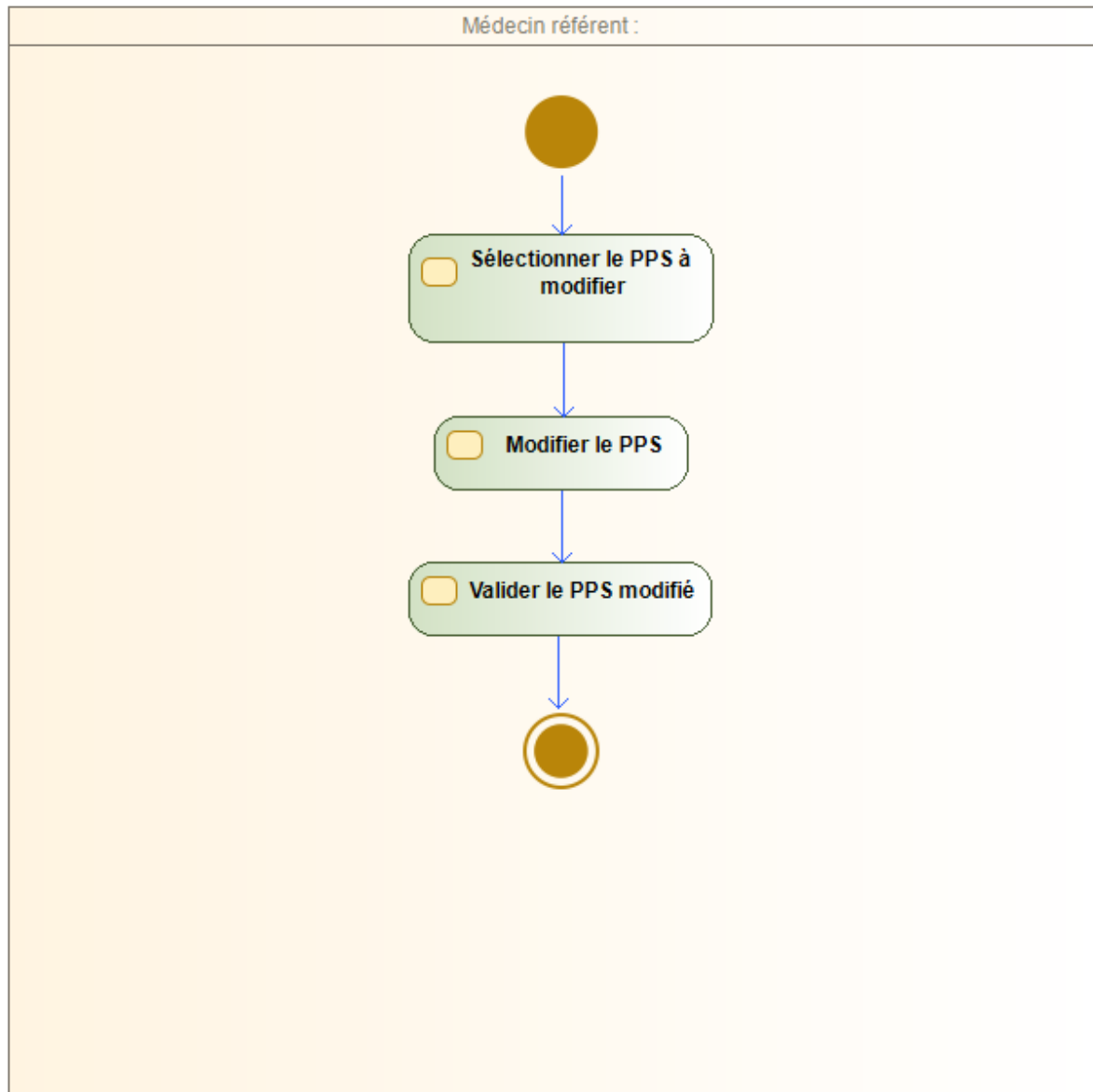


Figure 13 – Diagramme d'activité du processus « Mise à jour du PPS »

4.4.5 Synthèse des flux d'informations

Flux	Processus	Émetteur	Récepteur	Périmètre
PPS	Élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP structurée validée	Médecin référent	Autres PS	Oui
		Autres PS	Médecin référent	Oui
PPS	Élaboration du PPS à partir des données d'une FRCP non structurée validée	Médecin référent	Autres PS	Oui
		Autres PS	Médecin référent	Oui
PPS	Élaboration du PPS sans FRCP dématérialisée	Médecin référent	Autres PS	Oui
		Autres PS	Médecin référent	Oui
PPS	Mise à jour du PPS	Médecin référent	Autres PS	Oui

Comme tous les documents de santé spécifiés dans le CI-SIS, le PPS peut être échangé via les messageries sécurisées de santé (en respectant les exigences du volet « Échange de documents de santé » du CI-SIS) ou mis en partage dans le DMP (en respectant les exigences du volet « Partage de documents de santé » du CI-SIS).

La manière dont les acteurs accèdent aux documents est considérée comme hors périmètre de ce volet.

4.5 Étape 4 : Identification des concepts véhiculés dans les flux d'informations et correspondance avec les classes et attributs du MOS

On s'attache ici à lister les concepts métier et identifier les classes génériques du MOS. Les classes génériques du MOS (dans la colonne 'Classe') sont identifiées par le préfixe 'MOS_'. Pour tout concept n'ayant pas d'équivalence avec une classe générique du MOS, on crée la classe correspondant à ce concept métier.

Remarques préalables

Les groupes de données métiers ayant des attributs communs (données unitaires communes) ont été regroupées dans une même classe.

Ces cas sont listés dans le tableau ci-dessous.

Modèle métier	Modélisation
Synthèse des traitements et suivis réalisés et Proposition thérapeutique (en cours ou à venir)	Une seule classe "Traitement" est créée dans le modèle métier avec les mêmes données. Ce sont aux éditeurs d'interpréter les dates des traitements pour proposer des solutions ergonomiques appropriées.
Synthèse des soins oncologiques de support et accompagnements prévus (réalisés) et Soins oncologiques de support (en cours ou à venir)	Une seule classe "SoinDeSupport" est créée dans le modèle métier avec les mêmes données. Ce sont aux éditeurs d'interpréter les dates pour proposer des solutions ergonomiques appropriées.

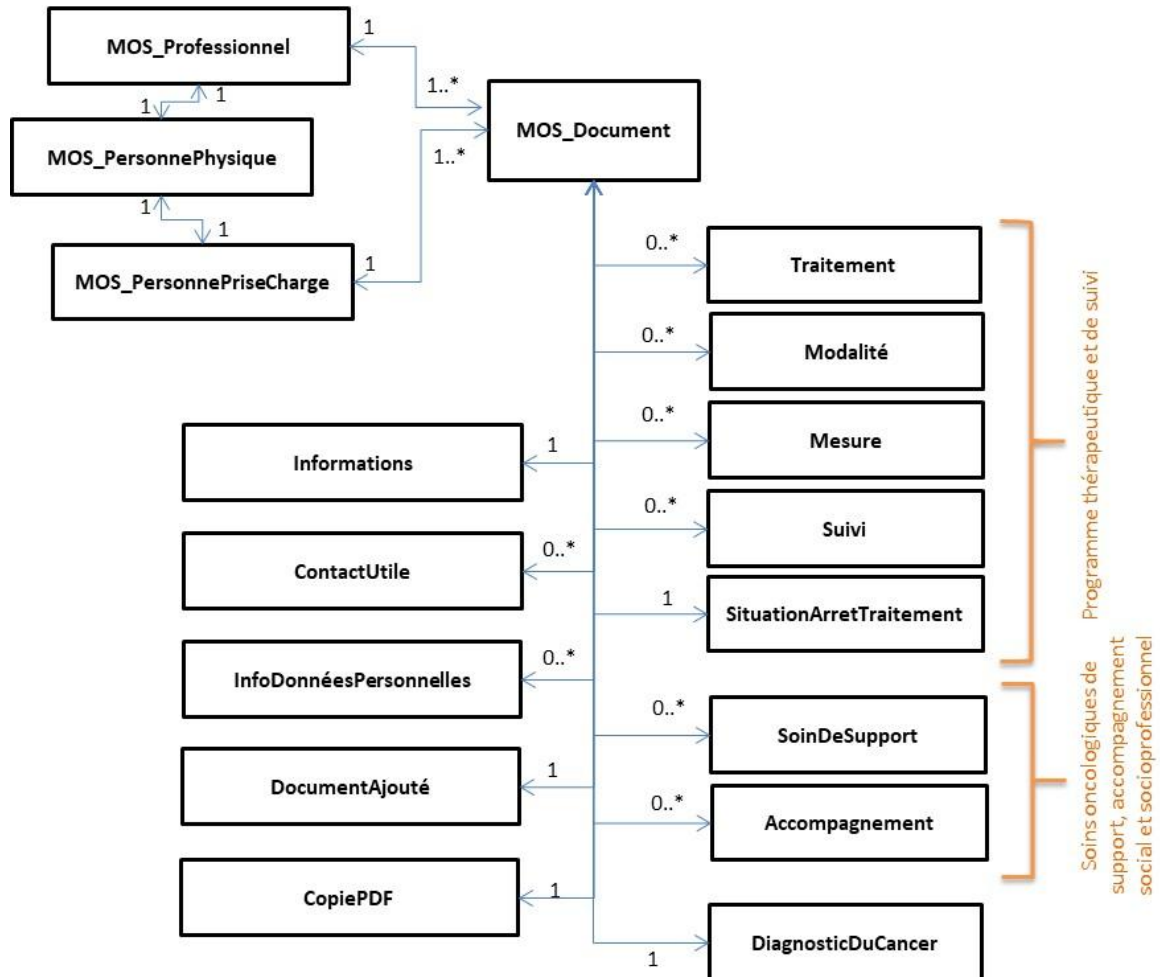
Lien vers le MOS au format HTML : <https://mos.esante.gouv.fr/0.html>

Concept métier	Classe	Extension	Restriction	Equivalence
Rubrique Informations				
Données administratives propres au document	MOS_Document	X		
Patient	MOS_PersonnePriseCharge	X		
Personne physique	MOS_PersonnePhysique			X
Professionnel de santé	MOS_Professionnel	X		
Adresse géo postale	MOS_Adresse			X
Adresse de télécommunication	MOS_Telecommunication			X
Pédiatrie	Pediatrie			
Rubrique Programme thérapeutique et de suivi				
Synthèse des traitements et suivis réalisés	Traitement			
Proposition thérapeutique (en cours ou à venir)	Traitement			
Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires du traitement et ou de la maladie (en cours ou à venir)	Modalité			
Mesures associées	Mesure			
Suivis pendant la phase active du traitement (en cours ou à venir)	Suivi			

Concept métier	Classe	Extension	Restriction	Equivalence
Situation d'arrêt des traitements directement actifs contre le cancer et poursuite des autres soins	SituationArretTraitement			
Rubrique Soins oncologiques de support, accompagnement social et socioprofessionnel				
Synthèse des soins oncologiques de support et accompagnements prévus (réalisés)	SoinDeSupport			
Soins oncologiques de support (en cours ou à venir)	SoinDeSupport			
Accompagnement social et socioprofessionnel (en cours ou à venir)	Accompagnement			
Rubrique Contacts utiles				
Établissements de santé de référence	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Structures et professionnels de proximité impliqués dans la prise en charge	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Médecin traitant	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Structure de coordination ou d'interface ville-hôpital	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Organismes sociaux et de maintien dans l'emploi	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Structure de soutien et d'information	MOS_Professionnel MOS_EntiteGeographique	X		
Rubrique Diagnostic du cancer				
Diagnostic du cancer	DiagnosticDuCancer			
Mode de découverte du cancer	ModeDeDecouverteDuCancer			
Phase de progression	PhaseDeProgression			
Rubrique Information sur les données personnelles				
Information sur les données personnelles	InfoDonnéesPersonnelles			
Rubrique Documents ajoutés				
Documents PDF ajoutés dans le PPS	DocumentAjouté			
Rubrique Copie PDF du PPS				
Copie PDF du PPS	CopiePDF			

4.6 Étape 5 : Modélisation des flux

On s'attache ici à élaborer le modèle de chaque flux à partir des concepts métier et des classes. Le modèle de chaque flux d'informations est modélisé par un diagramme de classes UML.



5 Annexes

5.1 Acronymes

Ce paragraphe a pour objectif de préciser la signification des acronymes utilisés dans ce document.

Acronyme	Définition
ANS	Agence du numérique en santé
CI-SIS	Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé
FRCP	Fiche de Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
INCa	Institut National du Cancer
JDV	Jeu de valeurs
PPS	Programme Personnalisé de Soins
RCP	Réunion de Concertation Pluridisciplinaire

5.2 Cardinalités et types de données

Les cardinalités (colonne « Card ») permettent d'indiquer si les données sont obligatoires ou facultatives et le nombre minimum (à gauche) et maximum (à droite) d'occurrences.

Exemples :

Card	Définition
[1..1]	La donnée est obligatoire (minimum 1 occurrence) et 1 seule occurrence possible (maximum 1 occurrence).
[1..3]	La donnée est obligatoire (minimum 1 occurrence) et maximum 3 occurrences.
[1..*]	La donnée est obligatoire (minimum 1 occurrence) et pas de maximum.
[0..1]	La donnée est facultative (minimum 0) et maximum 1 occurrence.
[0..*]	La donnée est facultative (minimum 0) et pas de maximum.

Les types de données (colonne « Type ») indiquent le format des données.

Exemples :

Type	Définition
ST	Texte libre
CS / CV / CE / CD	Code
BL	Booléen (O/N ou vrai/faux)
II	Identifiant
TS	Date et heure (plusieurs formats possibles du type AAAA / AAAAMMJJ / AAAAMMJJhhmm+/-ZZzz)
PN	Personne
ON	Organisation
AD	Adresse
TEL	Téléphone

5.3 Documents de référence

ANS. CI-SIS – [Méthode d'élaboration des spécifications fonctionnelles des échanges.](#)

ANS. CI-SIS - [Volet Structuration Minimale des Documents de Santé.](#)

ANS. CI-SIS - [Volet Fiche RCP.](#)

5.4 Historique du document

Version	Date	Action
0.0.1	04/01/2017	Initialisation du volet PPS Cancer
0.0.2	13/01/2017	Retours Frédérique BUFFAUT (INCa) sur le Modèle métier (Chap. 2)
0.0.3	23/01/2017	Relecture interne ANS
0.0.4	03/02/2017	Finalisation des spécifications techniques (ANS)
0.0.5	09/02/2017	Relecture qualité DAM (ANS)
1.0.0	09/02/2017	Publication pour concertation
1.0.1	16/06/2017	Version intégrant les commentaires de la concertation
1.0.2	05/01/2018	Réponses INCa
1.1	18/01/2018	Intégration évolutions demandées par l'INCa.
1.2	04/10/2018	Intégration évolutions demandées par l'INCa. Questions complémentaires ANS.
1.3	25/10/2018	Questions ANS.
1.4	07/01/2019	Réponses INCa
1.5	02/01/2020	Version pour concertation
1.5	27/09/2019	Intégration évolutions demandées par l'INCa le 23/08/2019 : <ul style="list-style-type: none"> - Rubrique Les informations générales relatives au document PPS <ul style="list-style-type: none"> o Permettre plusieurs Motifs de mise à jour du PPS o Ne garder qu'une seule Date de remise du PPS au patient o Ne garder qu'une seule Personne ayant remis la dernière version du PPS au patient. o Ajouter un Identifiant d'un PPS précédant (autre lot) o Mise à jour du JDV_MotifMiseAJour_CISIS - Rubrique Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> o Mise en cohérence des données du Diagnostic du cancer avec la dernière version de la Fiche de RCP et utilisation de la CIM-O. o Suppression de la Conclusion du CR-ACP - Rubrique Proposition thérapeutique <ul style="list-style-type: none"> o Ajoût d'un booléen Traitement à domicile o Modification de la cardinalité de la structure en charge de la proposition thérapeutique de [1..1] en [0..1] o Création du JDV_TypeTraitementPPS-CISIS. - Rubrique Prévention et gestion médicamenteuse des effets secondaires <ul style="list-style-type: none"> o Ajoût de la donnée Précision sur la modalité (texte libre) o Modification de la cardinalité de la Date de début prévisionnelle de [1..1] en [0..1] - Rubrique Mesures associées <ul style="list-style-type: none"> o Ajoût de la donnée Complément d'information (texte libre) o Modification de la cardinalité du Professionnel intervenant de [1..1] en [0..1] - Rubrique Situation d'arrêt des traitements directement actifs contre le cancer et poursuite des autres soins <ul style="list-style-type: none"> o Nouveau nom pour la rubrique. Ancien nom : Situation de non réponse au(x) traitement(s) o Cette rubrique devient optionnelle (card. [0..1] au lieu de [1..1]) - Rubrique Soins oncologiques de support et Accompagnement social ou socioprofessionnel réalisés <ul style="list-style-type: none"> o Cette rubrique devient optionnelle (card. [0..1] au lieu de [1..1]) - Rubrique Soins oncologiques de support <ul style="list-style-type: none"> o Nouveau nom pour la rubrique. Ancien nom : Soins de support et mesures d'accompagnement o Cette rubrique devient optionnelle (card. [0..1] au lieu de [1..1]) o Modification du nom du JDV_MesureAccompagnement-CISIS par JDV_SoinsOncoDeSupport_CISIS o Ajoût d'une donnée Précision sur le soin de support « Autre » (texte libre) o Ajoût d'une donnée Fumeur actif (booléen) o Ajoût d'une donnée Sevrage de moins de 12 mois (booléen) o Ajoût d'une donnée Soin à domicile (booléen) o Modification de la cardinalité du Professionnel intervenant de [1..1] en [0..1] - Rubrique Accompagnement social ou socioprofessionnel <ul style="list-style-type: none"> o Nouveau nom pour la rubrique. Ancien nom : Démarches d'accompagnement scolaire ou socioprofessionnel. o Cette rubrique devient optionnelle (card. [0..1] au lieu de [1..1]) o Ajoût d'une donnée Précision sur l'accompagnement « Autre » (texte libre) o Ajoût d'une donnée Accompagnement à domicile (booléen) o Modification de la cardinalité de l'identifiant du Professionnel intervenant de [1..1] en [0..1]

2020.01	03/06/2020	Version validée par l'INCa - Diverses modifications textuelles. - Pas de modification des données du document PPS.
2021.01	22/06/2021	Version pour concertation - Révision du chapitre Modélisation
2021.01	19/10/2021	Version validée pour publication. Suite à la concertation, les évolutions suivantes ont été intégrées : - Rubrique Proposition thérapeutique (en cours ou à venir) : remplacement du libellé « Effets secondaires notables du traitement (si notable) » par « Effets secondaires notables du traitement ». - Identification des établissements : suppression de la mention « FINESS ». Les exigences d'identification des établissements sont décrites dans l'annexe Sources des données personnes et structures du CI-SIS. - Ajout d'une rubrique « Information sur les données personnelles ».
2022.01	06/12/2022	Version suite à concertation sur Modification des terminologies et jeux de valeurs dans les volets de contenus. Aucune modification fonctionnelle.
2025.01	27/08/2025	Nouvelle version 2025.01 : - Mise à jour des url des publications de l'INCa - Mise à jour des noms des jdv selon la nouvelle convention de nommage. - Entête/templateId : Changement de version du modèle "2025.01" - Entête/setId : modification de la card en [1..1] - Entête/versionNumber : modification de la card en [1..1] - Paragraphes 3.1.4, 3.4 et 4.6 : ajout des rubriques : <ul style="list-style-type: none"> o "Informations sur les données personnelles" o "Documents ajoutés" o "Copie PDF du PPS" - Paragraphes 3.4.6 : Diagnostic du cancer : Ajout que les informations peuvent être reprise de la version précédente du PPS lors de sa mise à jour.

*** FIN DU DOCUMENT ***